

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 décembre 2024, à 19 h**

**Centre récréatif de Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2024, à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1242971008

Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le volet "Animation et intervention au pôle René-Masson". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1248151006

Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Balai le Permanent inc., au montant de 528 066,38 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Groupe Villeneuve inc., au montant de 117 343,49 \$, pour un montant total de 645 409,87 \$ taxes incluses, pour la location de balais de rue et camion-citerne avec opérateurs, pour les années 2025 et 2026. Appel d'offres public numéro 24-20691 (7 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249366035

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Daniel Robert inc., un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au prix de sa soumission, soit au montant de 145 783,70 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 183 558,03 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-32 (7 soumissionnaires)

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249366036

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise ABC Récréation Québec inc., pour la fourniture et l'installation du module de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 111 779,68 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 117 368,66 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC24-31 (1 offre de service)

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245298026

Reconduire le contrat à l'entreprise Les constructions Argozy inc., pour un montant de 66 332,91 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 72 966,20 \$ taxes et contingences incluses, pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2025, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2025 avec la possibilité d'une prolongation du contrat de douze mois. Appel d'offres public numéro PARC23-55.

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245298025

Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2025-2026 du programme Écoquartier, au montant de 499 244,58 \$, taxes incluses et comprenant 10 528,64 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP24-14 (1 offre de service)

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245696001

Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'occupation du chalet du Parc Armand-Bombardier, au montant 67 702,57 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-14 (1 offre de service)

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1242971006

Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 91 800 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fond local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2025, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles 51 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 200 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 200 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 200 \$ et Équipe RDP 10 200 \$. Approuver les conventions.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1242971007

Octroyer une contribution financière de 212 376 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2025. Approuver la convention.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244561008

Octroyer sept contributions financières totalisant la somme de 375 961 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du soutien à la mission pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, tel qu'il suit: Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 67 428 \$, Centre de promotion communautaire Le Phare 21 498 \$, Club Gymnacentre 22 412 \$, Club de patinage de vitesse de PAT 15 521 \$, Équipe RDP 98 838 \$, Loisirs communautaire Relais du Bout 64 268 \$ et Maison des jeunes RDP 85 996 \$. Approuver les conventions.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245575001

Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes, pour la période du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, tel qu'il suit : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies 5 000 \$ et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) 5 000 \$. Approuver les conventions.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244561007

Approuver la convention de prêt d'immeuble pour une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2029 avec une option de renouvellement de cinq ans se terminant le 31 décembre 2034 et octroyer une contribution financière de 733 852 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2025. Approuver la convention.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960010

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2024.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 6 septembre 2024 et du 11 octobre 2024.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1244860014

Ratifier une dépense de 132,22 \$, taxes incluses pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 18 novembre 2024.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1244860015

Ratifier une dépense de 143,72 \$ taxes incluses, pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 2 décembre 2024.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245298024

Ratifier l'autorisation du dépôt de la subvention de la Fondation de la Faune du Québec et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents administratifs relatifs à ladite subvention.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1241227009

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1249907011

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Montréal-Est No. 2759, 3 000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., 1 000 \$ au Centre d'entraide aux familles CEAF, 1 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, 1 000 \$ au Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul - Conférence Ste-Maria-Goretti et une commandite aux organismes suivants : 5 000 \$ à Action secours, vie d'espoir, 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT), et 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1243704001

Accepter les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), et ce, pour une période de trois ans se terminant le 16 septembre 2027 (réf. résolution CM24 1027).

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 318 000 \$ ».

40.02 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960026

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 318 000 \$ ».

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960025

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

ADOPTION

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1244860011

Adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) ».

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960022

Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉROGATION MINEURE

40.07 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245909009

Approuver, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 13608, rue Bellerive.

PIIA

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245270006

Approuver, conformément à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs visant la construction de l'édicule B du projet Milebrook 1 projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003341258.

ORDONNANCE

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1246585009

Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

40.10 Ordonnance - Domaine public

CA Direction d'arrondissement - 1246239001

Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243971004

Nominer un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1244860013

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1242971008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le volet "Animation et intervention au pôle René-Masson". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Il est recommandé :

1. d'approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse"
2. d'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-13 17:35

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1242971008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le volet "Animation et intervention au pôle René-Masson". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'approuver la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse" et d'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à signer une entente avec ces derniers.

L'objectif de ce programme d'aide financière est d'offrir aux jeunes montréalais une plus grande variété et quantité d'activités ainsi qu'à mettre à leur disposition des infrastructures pour les accueillir.

Les objectifs spécifiques sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence:
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles:
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse.

Les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse" ont été soutenus financièrement par le même programme en 2022-2023 et 2023-2024.

Le ministère de la Sécurité publique accepte de poursuivre le soutien de ceux-ci pour 2024-2025, suite à l'état de situation réalisé en cours de projet et au dépôt du bilan des réalisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3012 0422 Approuver la présentation de la demande de reconduction de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les volets "Animation et intervention au pôle René-Masson" et "Activités consultatives jeunesse".

Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CA22 30 07 0197 Approuver la présentation de la demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson". Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CA22 30 060134 Adopter le plan d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

DESCRIPTION

Le ministère accepte de financer, avec bonification, le volet 1 "Animation et intervention au pôle René-Masson". L'Arrondissement et ses partenaires souhaitent poursuivre la réalisation et la promotion d'activités occupationnelles et d'intervention autour du Pôle René-Masson, particulièrement en période scolaire, dans le but d'offrir une alternative aux jeunes sur l'heure du midi ou après les classes. Ce volet, qui contribue à l'amélioration de la cohabitation sociale dans le secteur, sera poursuivi.

JUSTIFICATION

Préoccupé par l'évolution des problématiques en sécurité urbaine et soucieux de contribuer au plein potentiel de ses communautés, l'Arrondissement a mis en place la Table en sécurité urbaine RDP-PAT. Cette instance de concertation, qui rassemble plus de 50 partenaires communautaires et institutionnels, a pour but d'amorcer une réflexion collective sur les enjeux, et d'entreprendre des actions issues d'une vision concertée. Issus de cette vision, les volets présentés au ministère de la Sécurité publique ont été priorisés dans le cadre d'un plan d'action en sécurité urbaine.

Le volet 1, "Animation et intervention au pôle René-Masson" s'inscrit sous l'axe *Valorisation des jeunes dans le quartier* du plan d'action et se déploie respectivement sous les objectifs spécifiques suivants :

- impliquer les jeunes dans l'identification d'une offre de services à leur image;
- favoriser le déploiement d'une offre de services et d'espaces conçus par et pour les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées au volet 1 seront assumées par le programme à 100%, soit 130 000 \$ pour le volet 1 "Animation et intervention au pôle René-Masson" et réalisées sur une période d'environ 9 mois à partir de la signature de l'entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement à la priorité 10, soit d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la

vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision, de même que la priorité 19, qui est d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui à ce dossier permettra de finaliser le processus de la demande de reconduction d'aide financière déposée au ministère de la Sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement communiquera l'avancement du plan d'action afin de mettre en lumière les réalisations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le volet devra être réalisé avant le 31 août 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Claudia MIRANDA CORCES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 novembre 2024
Claudia MIRANDA CORCES, 12 novembre 2024
Ghyslain WILSON, 12 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE

Le : 2024-11-06

Conseillère en développement communautaire directrice-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1248151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Balai le Permanent inc., au montant de 528 066,38 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Groupe Villeneuve, au montant de 117 343,49 \$, pour un montant total de 645 409,87\$ taxes, pour la location de balais de rue et camion-citerne avec opérateurs, pour 2025 et 2026. Appel d'offres public numéro 24-20691 (7 soumissionnaires)

D'octroyer deux contrats soit un contrat à l'entreprise Balai le Permanent, au montant de 528 066,38 \$, et un contrat à l'entreprise Groupe Villeneuve inc., au montant de 117 343,49 \$, pour un montant total de 645 409,87 \$ pour la location de balais de rue et camion-citerne avec opérateurs, pour l'année 2025 et 2026. Appel d'offres public numéro 24-20691 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 645 409,87 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Balai le Permanent inc. et Groupe Villeneuve inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 20:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Balai le Permanent inc., au montant de 528 066,38 \$, taxes incluses et un contrat à l'entreprise Groupe Villeneuve, au montant de 117 343,49 \$, pour un montant total de 645 409,87\$ taxes, pour la location de balais de rue et camion-citerne avec opérateurs, pour 2025 et 2026. Appel d'offres public numéro 24-20691 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations de propreté, l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a recours à des balais aspirateurs, des balais mécaniques et un camion-citerne avec opérateurs afin d'effectuer le nettoyage de la voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 02 0012 RECONDUIRE - CONTRAT - LES REVÊTEMENTS SCelltech INC. - LOCATION - DEUX - BALAIS ASPIRATEURS - AVEC - OPÉRATEUR - UN AN - 30 NOVEMBRE 2024 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 22-19396

CA22 30 09 0246 OCTROYER - ENTREPRISE - LES REVÊTEMENTS SCelltech INC. - CONTRAT - LOCATION - DEUX - BALAIS ASPIRATEURS - OPÉRATEUR - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRE PUBLIC NUMÉRO 22-19396 (2 SOUMISSIONNAIRES)

CA22 30 03 0036 OCTROI - DEUX CONTRATS - ENTREPRISES - REVÊTEMENTS SCelltech INC. - GROUPE VILLENEUVE INC. - CONTRATS DE LOCATION - UN BALAI ASPIRATEUR AVEC OPÉRATEUR CHACUN - TOTAL DE DEUX BALAIS - DURÉE - UN AN - POSSIBILITÉ - UNE ANNÉE DE PROLONGATION - NETTOYAGE DES RUES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19108 (6 SOUMISSIONNAIRES)

CA21 30 04 0091 OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - LES REVÊTEMENTS SCelltech INC. - LOCATION - DEUX BALAIS ASPIRATEURS AVEC OPÉRATEUR - DURÉE - UN AN - AVEC

POSSIBILITÉ - UNE ANNÉE OPTIONNELLE - POUR - NETTOYAGE - RUES - ARRONDISSEMENT - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-18589 (4 SOUMISSIONNAIRES)

DESCRIPTION

Le contrat consiste en la location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs, deux (2) balais mécaniques avec opérateurs et un (1) camion-citerne avec opérateur, qui seront affectés à l'activité du nettoyage des rues de l'arrondissement. Le contrat débute le 1er avril 2025 et expire le 30 novembre 2026, avec option de renouvellement d'un (1) an supplémentaire.

JUSTIFICATION

L'ajout de ces deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs, deux (2) balais mécaniques avec opérateurs et un (1) camion-citerne avec opérateur permet d'ajouter un effectif complémentaire à la structure interne déjà en place, et ce, permettant ainsi de procéder plus efficacement au nettoyage du domaine public. Considérant les écarts ci-dessous, tous inférieurs à 20%, nous recommandons l'octroi de tous les lots.

Tous les adjudicataires seront soumis à une évaluation de rendement en fin de contrat.

Lot	Description	Adjudicataire
2.4.1	Location d'un balai aspirateur avec opérateur	Balai le Permanent inc.
2.4.2	Location d'un balai aspirateur avec opérateur	Balai le Permanent inc.
2.4.3	Location d'un balai mécanique avec opérateur	Balai le Permanent inc.
2.4.4	Location d'un balai mécanique avec opérateur	Groupe Villeneuve inc.
3.4.1	Location d'un camion-citerne avec opérateur	Balai le Permanent inc.

Lot 2.4.1 : Location d'un balai aspirateur avec opérateur

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Balai le Permanent	188 742,96\$	-	188 742,96\$
Déneigement & excavation M. Gauthier inc.	197 021,16\$	-	197 021,16\$
Balaye-Pro inc.	198 676,80\$	-	198 676,80\$
Groupe Villeneuve inc.	213 577,96\$	-	213 577,96\$
Les revêtements Scelltech inc.	224 339,22\$	-	224 339,22\$
Dernière estimation réalisée (\$)	201 656,95\$	-	201 656,95\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-12 913,99\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8278,20\$
			4,39%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
---	--

Lot 2.4.2 : Location d'un balai aspirateur avec opérateur

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Balai le Permanent	188 742,96\$	-	188 742,96\$
Déneigement & excavation M. Gauthier inc.	197 021,16\$	-	197 021,16\$
Balaye-Pro inc.	198 676,80\$	-	198 676,80\$
Groupe Villeneuve inc.	213 577,96\$	-	215 647,11\$
Les revêtements Scelltech inc.	224 339,22\$	-	224 339,22\$
Dernière estimation réalisée (\$)	201 656,95\$	-	201 656,95\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-12 913,99\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			-6,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8278,20\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			4,39%

Lot 2.4.3 : Location d'un balai mécanique avec opérateur

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Balai le Permanent	112 997,43\$	-	112 997,43\$
Groupe Villeneuve inc.	115 894,80\$	-	115 894,80\$
Dernière estimation réalisée (\$)	105 029,67\$	-	105 029,67\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			7967,76\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			7,59%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			2897,37\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			2,56%

Lot 2.4.4 : Location d'un balai mécanique avec opérateur

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe Villeneuve inc.	117 343,49\$	-	117 343,49\$
Dernière estimation réalisée (\$)	105 029,67\$	-	105 029,67\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			12 313,82\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			11,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Lot 3.4.1 : Location d'un camion citerne avec opérateur

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Balai le Permanent	37 583,03\$	-	37 583,03\$
Multi Routes inc.	38 410,85\$	-	38 410,85\$
Déneigement & excavation M. Gauthier inc.	39 073,10\$	-	39 073,10\$
Dernière estimation réalisée (\$)	43 692,34\$	-	43 692,34\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-6109,31\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-13,98\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			827,82\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,20%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et les détails de ceux-ci seront présentés dans la certification de fonds des finances.

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas octroyer ce contrat aura un impact significatif sur la propreté du domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat sera octroyé suite au conseil d'arrondissement et débutera le 1er avril 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BEAUREGARD
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
directeur - travaux publics en arrondissement

Le : 2024-11-17



Dossier # : 1249366035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Daniel Robert inc., un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au prix de sa soumission, soit au montant de 145 783,70 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 183 558,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-32 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer au plus bas soumissionnaire, soit à **Les Entreprises Daniel Robert inc.**, un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au prix de sa soumission, soit au montant de 145 783,70 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-32 (7 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 183 558,03 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement.

Signé par Luc CASTONGUAY **Le** 2024-11-05 17:43

Signataire :

Luc CASTONGUAY

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249366035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Daniel Robert inc., un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au prix de sa soumission, soit au montant de 145 783,70 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 183 558,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-32 (7 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

L'aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans du parc Pasquale-Gattuso, situé à l'angle des rues Gilles-Trottier et André-Cipriani, est désuète et a atteint sa durée de vie utile. Le remplacement de l'aire de jeux du parc a fait l'objet d'une pétition qui a récolté plus de 153 signatures demandant le rafraîchissement des équipements car ils sont utilisés par des garderies du quartier.

Parallèlement, en mars 2024, le conseil d'arrondissement autorisait l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI). En adhérant au PMVI, l'arrondissement est admissible à un montant de 322 500 \$ pour la réalisation de projets répondant aux 4 conditions suivantes :

- intérêt collectif : le projet ou l'initiative doit présenter un intérêt pour l'ensemble de la population concernée;
- propriété publique : le projet ou l'initiative doit être réalisé sur un terrain ou avec un bien appartenant à l'organisme admissible, à moins d'une entente à long terme avec un tiers;
- respect du milieu : le projet ou l'initiative proposé doit respecter le milieu, notamment ses atouts naturels et culturels et ne pas être une source de nuisance;
- pérennité : le projet ou l'initiative proposé doit être une réalisation durable pour le milieu.

L'arrondissement s'engageait également, conformément aux conditions du Programme, à réaliser une démarche de participation citoyenne afin d'identifier l'initiative retenue. Le remplacement de l'aire de jeux du parc ayant fait l'objet d'une pétition qui a récolté plus de 153 signatures et demandant le rafraîchissement des équipements en raison de son utilisation par plusieurs garderies du quartier, ce projet a été retenu dans le cadre de ce programme. Lors du conseil d'arrondissement du 1er octobre, la mairesse suppléante a fait mention que le projet serait financé à l'aide de la subvention obtenue d'Hydro-Québec dans

le cadre du PMVI.

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de se réapproprier ce lieu qui n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis de nombreuses années et permettront aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance à leur parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 03 0071 - ADHÉRER - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - ACCEPTER - SOMME - ALLOUÉE - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - SIGNER - CONVENTION À CET EFFET

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement comporte deux (2) volets complémentaires. D'une part, l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation du module de jeux principal de l'aire 2-5 ans fera l'objet d'un autre dossier décisionnel. D'autre part, le présent dossier porte sur l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'ensemble de l'aire de jeux et de ses abords.

Les travaux pour le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans du parc Pasquale-Gattuso incluent :

- la réfection des surfaces d'aires de jeux en paillis;
- l'enlèvement des modules de l'aire de jeux 2-5 ans;
- la réfection des accès et la création d'une espace convivial adjacent à l'aire de jeux incluant du mobilier et une nouvelle fontaine à boire.

Conséquemment, une procédure d'appel d'offres public a été organisée. La période d'appel d'offres s'est tenue du 16 septembre au 16 octobre 2024. Treize (13) firmes ont été preneuses des documents d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles (54 %) ont déposé des soumissions qui ont été jugées conformes.

Par sa nature, le présent contrat n'est pas assujetti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC24-32, la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Les Entreprises Daniel-Robert inc.	145 783,70 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	171 823,01 \$
Les Entreprises Roseneige inc.	196 992,42 \$
Promovert aménagement	210 611,21 \$
Limoges et fils inc.	225 967,09 \$
Installation Jeux-Tec inc.	236 672,88 \$
Salvex inc.	247 972,33 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	204 469,99 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	- 58 686,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-28,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	26 039,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17,8 %

L'écart entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est de -28,7 %. Plus précisément les écarts de prix s'expliquent principalement à un coût inférieur des items Organisation de chantier, Fontaine à boire et Surfaces de protection.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total:

Octroi de contrat (PARC24-32)

Entrepreneur : 145 783,70 \$
+ contingences: 21 867,56 \$ (15%)
+ incidences: 15 906,77 \$

Total: 183 558,03 \$ taxes incluses

Un montant maximal de **167 612,95 \$** net de ristourne proviendra d'Hydro-Québec dans le cadre son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). La dépense est donc assumée à 100 % par la subvention d'Hydro-Québec (PMVI). Un financement temporaire au montant de 16 786,17 \$ net de ristourne a été pris via les budgets du PDI et du règlement RCA20-E174 en attendant le second versement en provenance du PMVI d'Hydro-Québec qui aura lieu au début des travaux.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des services tel indiqué lors du dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans du parc Pasquale-Gattuso contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ce projet permettra d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tous âges peuvent profiter des installations et où les gens peuvent échanger.

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie**

sécuritaires et de qualité, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

La mise à jour des équipements de jeux du parc bonifiera la réponse de proximité des besoins des citoyens du quartier.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

Forte demande des citoyen.nes pour le réaménagement du parc.

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet pourrait compromettre l'obtention du financement accordé dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'octroi de contrat, un communiqué sera émis afin d'informer les citoyens du détail de l'échéancier des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: printemps 2025

Fin des travaux : été 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 30 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie BOURE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-10-28



Dossier # : 1249366036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à ABC Récréation Québec inc., pour la fourniture et l'installation du module de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 111 779,68 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 117 368,66 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC24-31 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à ABC Récréation Québec inc. au montant de 111 779,68 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation du module de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, conformément à l'appel d'offres de gré à gré PARC24-31 (1 soumissionnaire);
- D'autoriser une dépense de 117 368,66 \$ contingences et taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

Signé par Luc CASTONGUAY **Le** 2024-11-04 14:54

Signataire : Luc CASTONGUAY

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du
territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249366036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à ABC Récréation Québec inc., pour la fourniture et l'installation du module de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 111 779,68 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 117 368,66 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC24-31 (1 soumissionnaire).

CONTENU**CONTEXTE**

L'aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans du parc Pasquale-Gattuso situé à l'angle des rues Gilles-Trottier et André-Cipriani, est désuète et a atteint sa durée de vie utile.

Le remplacement de l'aire de jeux du parc a fait l'objet d'une pétition qui a récolté plus de 153 signatures demandant le rafraîchissement des équipements car ils sont utilisés par des garderies du quartier.

Parallèlement, en mars 2024, le conseil d'arrondissement autorisait l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI). En adhérant au PMVI, l'arrondissement est admissible à un montant de 322 500 \$ pour la réalisation de projets répondant aux 4 conditions suivantes :

- intérêt collectif : le projet ou l'initiative doit présenter un intérêt pour l'ensemble de la population concernée;
- propriété publique : le projet ou l'initiative doit être réalisé sur un terrain ou avec un bien appartenant à l'organisme admissible, à moins d'une entente à long terme avec un tiers;
- respect du milieu : le projet ou l'initiative proposé doit respecter le milieu, notamment ses atouts naturels et culturels et ne pas être une source de nuisance;
- pérennité : le projet ou l'initiative proposé doit être une réalisation durable pour le milieu.

L'arrondissement s'engageait également, conformément aux conditions du Programme, à réaliser une démarche de participation citoyenne afin d'identifier l'initiative retenue. Le remplacement de l'aire de jeux du parc ayant fait l'objet d'une pétition qui a récolté plus de 153 signatures et demandant le rafraîchissement des équipements en raison de son utilisation par plusieurs garderies du quartier, ce projet a été retenu dans le cadre de ce programme. Lors du conseil d'arrondissement du 1er octobre, la mairesse suppléante a fait mention que le projet serait financé à l'aide de la subvention obtenue d'Hydro-Québec dans le cadre du PMVI.

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de se réapproprier ce lieu qui n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis de nombreuses années et permettront aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance à leur parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 03 0071 - ADHÉRER - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - ACCEPTER - SOMME - ALLOUÉE - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - SIGNER - CONVENTION À CET EFFET

DESCRIPTION

Ce projet comporte deux (2) volets complémentaires. D'une part, le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation du module de jeux principal de l'aire 2-5 ans. D'autre part, l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'ensemble de l'aire de jeux et de ses abords fera l'objet d'un second dossier décisionnel.

Dans le cadre du présent contrat, sera inclus :

- la fourniture et l'installation d'un module de jeux de catégorie d'âge 2-5 ans;
- la fourniture et l'installation d'un équipement musical de catégorie d'âge 2-5 ans.

Par sa nature, le présent contrat n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

JUSTIFICATION

L'entreprise ABC Récréation Québec inc. a déposé une soumission conforme pour les travaux demandés au montant de 111 779,68 \$ taxes incluses.

L'estimation initiale du projet était de 106 160,39\$ taxes incluses correspondant à l'achat et l'installation d'un module de cette envergure.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Puisqu'il s'agit d'un contrat de gré à gré, l'évaluation de rendement du fournisseur n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total:

Octroi de contrat (PARC24-31)

Entrepreneur : 111 779,68 \$
+ contingences: 5 588,98 \$ (5%)
+ incidences: s.o.

Total: 117 368.66 \$ taxes incluses

Un montant maximal de **107 173,23 \$** net de ristourne proviendra d'Hydro-Québec dans le cadre son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) La dépense est donc assumée à 100 % par la subvention d'Hydro-Québec (PMVI).

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des services tel qu'indiqué lors du dépôt du

projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans du parc Pasquale-Gattuso contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ce projet permettra d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tous âges peuvent profiter des installations et où les gens peuvent échanger.

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

La mise à jour des équipements de jeux du parc bonifiera la réponse de proximité des besoins des citoyens du quartier.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

Forte demande des citoyen.nes pour le réaménagement du parc.

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet pourrait compromettre l'obtention du financement accordé dans le cadre du PMVI d'Hydro-Québec

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'octroi de contrat, un communiqué sera émis afin d'informer les citoyens du détail de l'échéancier des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: printemps 2025

Fin des travaux : été 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 30 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie BOURE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-10-28

**Dossier # : 1245298026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le contrat à l'entreprise Les constructions Argozy inc., pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2025, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2025, pour un montant de 66 332,91 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 72 966,20 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-55 avec la possibilité d'une prolongation du contrat de douze (12) mois.

Il est recommandé :

- De reconduire le contrat à l'entreprise Les constructions Argozy inc., pour travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2025, avec la possibilité de reconduction de douze (12) mois pour l'année 2026, au prix de sa soumission, soit au montant de **66 332,91 \$** , taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de **72 966,20 \$**, taxes et contingences incluses, à cet effet;
- D'autoriser les virements de crédits;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les constructions Argozy inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-21 19:07

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1245298026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le contrat à l'entreprise Les constructions Argozy inc., pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2025, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2025, pour un montant de 66 332,91 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 72 966,20 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-55 avec la possibilité d'une prolongation du contrat de douze (12) mois.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque année, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles mandate une firme afin de procéder à l'installation et à l'enlèvement des quais flottants des sites suivants :

- parc Marcel-Léger, situé sur la rue Notre-Dame;
- parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, situé dans le prolongement du boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- rampe de mise à l'eau, située sur le rue Notre-Dame à l'est de la 36e Avenue;
- parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne, situé sur le boulevard Gouin à l'angle de la 25e Avenue;
- parc Clémentine-De la Rousselière, situé sur la rue Notre-Dame;
- parc Des Cageux, situé sur le boulevard Gouin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3010 0257 - Autorisation - Appel d'offres numéro 20-18119 (PARC20-09) - Conception, fourniture et installation de quais flottants dans divers parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

CA24 3003 0052 - Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy, un contrat pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 53 995,32 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits nécessaires. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires) avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune.

DESCRIPTION

Les travaux du présent mandat concerne l'installation, l'enlèvement ainsi que la réparation des quais flottants dans les divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2025 avec la possibilité de prolongation du contrat pour l'année 2026. Cette option de renouvellement est définie à l'article 11 du cahier des clauses administratives spéciales de l'appel d'offres 1792106.

JUSTIFICATION

L'installation des quais est avant tout une réponse à un besoin exprimé par les citoyens voulant avoir accès à l'eau pour la détente, la pêche et la mise à l'eau de petites embarcations nautiques. Ce contrat est requis, en support à l'arrondissement, car ce dernier n'a pas les ressources internes à cet effet.

SOUSSIONS	Prix de base (avec taxes)	Contingences 10% (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les Constructions Argozy inc.	181 752,48 \$	18 175,25 \$	199 927,73 \$
Indy-Co inc.	194 340,01 \$	19 434,00 \$	213 774,01 \$
Poralu Marine inc.	202 112,34 \$	20 211,23 \$	222 323,57 \$
Eurovia Québec Grands Projets inc.	458 439,82 \$	45 843,98 \$	504 283,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	266 052,15 \$	26 605,22 \$	292 657,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 84 299,67 \$	- 8 249,97 \$	- 92 729,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 31,7 %	- 31,7 %	- 31,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 587,53 \$	1 258,75 \$	13 846,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6,9 %	6,9 %	6,9 %

Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC23-55, la firme Les constructions Argozy inc., a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Installation, enlèvement et réparations de quais flottants pour 2024, 2025 et 2026 :

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2024 : 1 900 \$

Installation et enlèvement 2024 : 37 460 \$

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2025 : 1 900 \$

Installation et enlèvement 2025 : 52 460 \$

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2026 : 1 900 \$
Installation et enlèvement 2026 : 52 460 \$
Réparations pour 2024, 2025 et 2026 : 10 000 \$

Total contrat : 158 080 \$ (avant taxes)

Total Contrat : 181 752,48 \$ (taxes incluses)

Installation, enlèvement et réparations de quais flottants pour 2025 seulement :

Assurances, garanties et frais généraux de chantier : 1 900 \$
Installation au printemps 2025 : 26 230 \$
Enlèvement à l'automne 2025: 26 230 \$
Réparation (1/3 du montant total alloué) : 3 333,33 \$

Total contrat : 57 693,33 \$ (avant taxes)

Total Contrat : 66 332,91 \$ (taxes incluses)

Contingences (10 % du montant soumis) : 5 769,33 \$ (avant taxes)

Total contingences : 6 633,29 \$ (taxes incluses)

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir pendant le déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Le coût maximal du contrat est de **72 966,20 \$ taxes et contingences incluses**. Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La mise en place de quais flottants sur le fleuve St-Laurent contribuera à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

Voir la grille d'évaluation jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le non-octroi ou le retard dans l'octroi, les quais ciblés ne pourraient pas être installés à temps pour la prochaine saison, la navette fluviale ne pourrait pas fonctionner au parc Marcel-Léger et l'accès à l'eau par les citoyens ne pourrait pas se faire en toute sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation : juin 2025.
Enlèvement : automne 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley BRUNO
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-11-14



Dossier # : 1245298025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2025-2026 du programme Écoquartier, au montant de 499 244,58 \$, taxes incluses et comprenant 10 528,64 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP24-14.

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2025-2026 du programme Écoquartier, au montant de 499 244,58 \$, taxes incluses et comprenant 10 528,64 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP24-14;
- d'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-20 14:21

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245298025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2025-2026 du programme Écoquartier, au montant de 499 244,58 \$, taxes incluses et comprenant 10 528,64 \$ pour poursuivre le projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP24-14.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a pour idéal une politique environnementale efficiente répondant aux exigences et enjeux de notre époque. La création en 1995 du programme Écoquartier reste l'une des étapes majeures de cette stratégie dont l'un des mandats et défis à moyen et long terme est le changement de culture dans la conduite écocitoyenne. En effet, promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes quotidiennes des Montréalais et Montréalaises reste un défi de taille qui nécessite la contribution de tous avec pour but ultime un cadre de vie plaisant et attrayant.

Depuis 2003, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a développé un partenariat avec l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, en lui confiant, par l'intermédiaire d'une convention de contribution financière annuelle, le mandat de promouvoir et de mettre en oeuvre les différentes activités liées au programme sur le territoire.

La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2024. Afin de poursuivre cette collaboration, le présent dossier recommande d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation d'un Plan d'action sur deux (2) ans, soit pour 2025-2026 du programme Écoquartier, au montant de 499 244,58 \$, taxes incluses et comprenant 10 528,64 \$ pour la poursuite du projet pilote pour la garde de poules pondeuses (voir Annexe B1). Par ailleurs, le Plan d'action du programme Écoquartier (Annexe B1) a été révisé afin de mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités de l'arrondissement en matière de transition écologique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 12 0401 (5 décembre 2023) : Octroyer - contrat de gré à gré - Éco de la Pointe-aux-Prairies - Réalisation - Plan d'action- 2024 - Programme - Éco-quartier - poursuivre - projet - pilote- garde- poules pondeuses - autoriser - virements de crédits - contrat de gré à gré numéro PARC.SP23-23

CA22 30 12 0398 (21 décembre 2022) : Octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2023 - programme Éco-quartier - Gestion du projet pilote-Garde de poules pondeuses -1er janvier au 31 décembre

2023 - autoriser - virement de crédit – de 237 089 \$

CA21 30 12 0346 (7 décembre 2021) : Octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2022 - programme Éco-quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser - virement de crédit - 266 386,89 \$

CA21 30 06 0180 (1 juin 2021) : Octroi - contribution financière - non récurrente- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses - Période 1 juin au 31 décembre 2021 - approuver - projet de convention - 9 387,40 \$

CA20 30 12 0363 (1er décembre 2020) : Approbation - contribution - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme Éco-quartier - année 2021 -autoriser - virement de crédit - 229 962,84\$

DESCRIPTION

Déployé dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le programme Écoquartier est un service de proximité qui a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes de vie de la population de l'arrondissement en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie employée dans le cadre du programme place la population au coeur des interventions en misant d'une part, sur l'ISÉ (information, sensibilisation et éducation) et d'autre part, sur la mobilisation et la participation directe des citoyennes et citoyens dans des activités et des projets qui visent l'amélioration de leur cadre de vie.

Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, l'arrondissement confie à un OSBL local, voué à l'environnement, la gestion du programme Écoquartier sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2020, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTÉT) est responsable de l'application de la convention signée à cet effet avec l'organisme mandataire et du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action. Afin d'assurer un bon service à la communauté, cette entente fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle par l'arrondissement.

L'organisme, quant à lui, est responsable de la réalisation des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Il doit également s'assurer de rejoindre les citoyennes et citoyens afin qu'ils puissent profiter des différents services offerts et de faire rayonner le programme Écoquartier.

L'arrondissement lui demande de se consacrer aux trois (3) grands volets d'intervention suivants dans son Plan d'action :

- réduction des gaz à effets de serre sur l'ensemble du territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- protection des milieux naturels et des rives, notamment dans les milieux vulnérables aux changements climatiques;
- adaptation du territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux effets des changements climatiques, en priorité auprès des populations vulnérables.

Pour les années 2025 et 2026, près d'une trentaine d'actions seront réalisées en lien avec l'un ou l'autre de ces champs d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action (voir annexe B1). Ces interventions demeurent à dimension communautaire et à l'échelle du territoire de l'arrondissement et intègrent les dimensions de la transition socio-écologique et de l'équité territoriale. De plus, le Plan d'action propose un mandat sur deux (2) années permettant d'intégrer une vision à plus long termes et le développement de nouvelles actions et projets en lien avec les enjeux de la transition socio-écologique.

JUSTIFICATION

Depuis sa création en 1995, le programme Écoquartier a démontré sa pertinence et son importance concernant l'éducation relative à l'environnement auprès des Montréalais et Montréalaises. Il s'agit effectivement d'un moyen efficace de sensibiliser la population. Son apport est essentiel à l'atteinte des objectifs que l'arrondissement s'est donnés en la matière. De nombreux projets ont vu le jour depuis son implantation et l'engouement des citoyens autour de ceux-ci démontrent qu'ils sont prêts à agir pour améliorer leur milieu de vie.

Depuis 2003, l'organisme local Éco de la Pointe-aux-Prairies porte le programme Écoquartier sur le territoire de l'arrondissement. Grâce à son expertise, son engagement et son degré d'implication dans le milieu, il a pu remplir son mandat à la satisfaction de l'arrondissement et se positionner, à juste titre, comme la référence principale en matière d'environnement auprès des citoyens et des citoyennes. Les résultats obtenus à ce jour justifient la poursuite de la collaboration entre l'arrondissement et l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Par ailleurs, cela permettra de maintenir une continuité dans les interventions menées au sein de la communauté tout en conservant l'expertise développée par ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale du contrat de service pour la gestion du programme Écoquartier en 2025-2026 s'élève à 499 244,58 \$ taxes incluses.

Un montant de 488 715,94 \$ taxes incluses sera financé par le budget dédié à la gestion des matières résiduelles (GMR).

Un montant de 10 528,64 \$ taxes incluses sera financé par le budget dédié à l'agriculture urbaine.

Le détail du financement se trouve dans l'intervention financière de l'arrondissement.

Il importe de préciser qu'en début d'année 2025 et en début d'année 2026, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies déposera à l'arrondissement son budget ventilé, de façon à pouvoir suivre adéquatement l'avancement du mandat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Voir la grille d'évaluation jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la décision de ne pas octroyer la somme demandée dans le cadre de la convention pour le programme Écoquartier, la prestation des services décrite à l'Annexe B1 de la convention ne sera pas réalisée. Si la décision est reportée, l'organisme mandataire serait contraint de suspendre temporairement ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Écoquartier et des activités prévues au Plan d'action 2025-2026 s'effectue principalement par l'organisme mandataire et fera l'objet d'un plan de communication 2025-2026. Toutes les opérations de communication déployées par l'organisme doivent respecter les exigences du protocole de diffusion et de visibilité du programme Écoquartier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (voir Annexe C).

L'équipe des communications de l'arrondissement sera impliquée dans certaines opérations de communication liées aux activités prévues dans le Plan d'action 2025-2026. Les dossiers qui feront l'objet de stratégies de communication communes seront identifiés dans le plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 décembre 2024 : approbation au CA.

1^{er} janvier 2025 : début de la convention de services.

Décembre 2025 : dépôt du rapport mi-mandat.

31 décembre 2026 : fin de la convention de services 2025-2026.

Décembre 2026 : dépôt du rapport final pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude JETTE-LALONDE
Agente de recherche en développement
durable

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-11-14



Dossier # : 1245696001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'occupation du chalet du Parc Armand-Bombardier, au montant 67 702,57 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-14 (1 offre de service)

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'occupation du chalet du parc Armand-Bombardier, au montant de 67 702,57 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-14 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 67 702,57 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 20:21

Signataire :

Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245696001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'occupation du chalet du Parc Armand-Bombardier, au montant 67 702,57 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-14 (1 offre de service)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a procédé en 2023 à l'octroi d'un contrat pour la gestion de l'occupation du chalet de parc Armand-Bombardier. Ce contrat a été octroyé suite à un appel d'offres sur invitation qui a été effectué auprès de quatre (4) organismes reconnus par l'arrondissement RDP-PAT. Seulement un organisme a démontré son intérêt et a déposé une soumission. Un contrat de services a donc été octroyé à Société Ressources-Loisirs de PAT. En aout 2024, le contrat a été prolongé pour une période supplémentaire de cinq mois. Le contrat en cours de termine le 31 décembre 2024. Une évaluation positive des services réalisés nous amène à recommander d'octroyer un nouveau contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA249154001: Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion du chalet du Parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 31 386,02\$ taxes incluses et autoriser une dépense de 31 386,02\$ taxes, incidences et contingences incluses, pour la période du 1er août 2024 au 31 décembre 2024. Approuver la convention à cet effet. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-08 (1 offre de services)

CA23 3007 0222 : Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion du chalet du Parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 66 989,18 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 66 989,18 \$ taxes, incidences et contingences incluses, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024. Approuver la convention à cet effet. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS23-05 (1 offre de services)

DESCRIPTION

Le contrat vise à assurer la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du chalet de parc Armand-Bombardier, et ce pour une durée d'un (1) an, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le devis technique joint en annexe 1 de la convention de services indique une description détaillée des attentes de l'arrondissement relatif à ce contrat. Les responsabilités du contractant sont d'accueillir la clientèle, d'effectuer la surveillance des lieux, d'assurer la gestion de l'occupation des locaux et du prêt de matériel. La durée est d'un an, pour un maximum de 2008 heures.

JUSTIFICATION

Le service d'accueil, de surveillance et de gestion des réservations dans le cadre de ce contrat sont nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs qui sont les organismes reconnus par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande budgétaire pour l'année 2025 a été approuvée, le montant accordé permet à la DCSLDS de pallier au besoin en gestion administrative et opérationnelle pour ce chalet de parc pour une partie des heures d'ouverture du chalet. Le coût net du contrat, après les ristournes de taxes, est de 61 821,47 \$.

Montant avant taxes	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Montant (taxes incluses)
58 884,60\$	2 944,23\$	5 873,74\$	67 702,57\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'objectif "9" qui est de : consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" ainsi qu'à la priorité "19" qui est : d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour donner accès aux locaux du chalet du parc Armand-Bombardier aux organismes reconnus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement, le contractant sera informé par téléphone et par courriel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 janvier 2025: Démarrage des responsabilités prévues au contrat par le contractant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisa CHARLAND
agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directrice cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissement

Le : 2024-11-07



Dossier # : 1242971006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 91 800 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fond local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2025, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles 51 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 200 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 200 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 200 \$ et Équipe RDP 10 200 \$. Approuver les conventions.

Il est recommandé :

D'octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 91 800 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2025;

Organisme	Projet	Contribution financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	<u>Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse</u>	51 000 \$
Centre de promotion communautaire le Phare	Jeunes en action	10 200 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	<u>Prévention de la délinquance MDJ-RDP</u>	10 200 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia et social de prévention et d'intervention pour notre communauté de jeunes	10 200 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 200 \$

D'approuver les cinq conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 17:01

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1242971006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 91 800 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fond local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2025, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles 51 000 \$, Centre de promotion communautaire Le Phare 10 200 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 200 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 200 \$ et Équipe RDP 10 200 \$. Approuver les conventions.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels a été octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la conception d'un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec les postes de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussion auprès des acteurs jeunesse, des jeunes et des citoyens afin d'assurer l'intégration des perceptions et témoignages de ces divers groupes. Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème a été réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire.

Pour le quartier de Rivière-des-Prairies, les pistes suivantes ont été identifiées :

- 1) Augmenter le soutien aux parents dans leurs habiletés parentales; pour contrer la détresse parentale et renforcer les capacités parentales;
- 2) Favoriser le développement psychosocial des jeunes ainsi que leurs perspectives d'avenir; pour diminuer le sentiment de fatalité et la détresse psychologique des jeunes;
- 3) Sensibiliser les jeunes à la violence sous toutes ses formes, leurs comportements de violence et leurs impacts; pour contrer la banalisation de la violence et développer un esprit critique;
- 4) Sensibiliser les intervenants (et commerçants) aux impacts du racisme et de toutes autres formes de discrimination.

Pour le quartier de Pointe-aux-Trembles, la problématique de la violence interpersonnelle sous toutes ses formes chez les jeunes a été ciblée. La concertation jeunesse s'est

mobilisée autour des quatre (4) grandes causes de la violence interpersonnelle nommées lors du processus de résolution de problème. De cet exercice, les enjeux suivants ont été priorisés :

- 1- Banalisation de la violence : lacunes en matière de sensibilisation auprès des 15 ans et plus.
- 2- Manque d'habiletés sociales : manque de services pour les 17-21 ans. Peu d'activités visant l'affirmation de soi.
- 3- Influence des pairs : aucun intervenant permettant d'assurer un suivi et de mesurer l'impact des démarches entreprises.
- 4- Manque de soutien aux familles : lacunes en matière d'interventions continues et de soutien aux parents de jeunes de 12 à 20 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 12 0405 Octroyer cinq contributions financières totalisant la somme de 90 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2024, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

CA22 30 12 0357 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les projets de conventions et les virements de crédits à cet effet.

CA21 30 12 0344 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022: Équipe RDP 10 000\$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000\$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000\$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000\$, et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000\$.

DESCRIPTION

Par l'octroi de ces contributions financières, les projets soutenus en 2024 pourront se poursuivre en 2025, d'autant plus qu'ils sont toujours aussi pertinents et qu'ils répondent au Balises du Fond local en délinquance.

Rivière-des-Prairies

1. Équipe RDP: Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies

Date: 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Montant: 10 200\$

Équipe RDP propose de renforcer sa présence sur le terrain par une approche de proximité. Le projet vise la poursuite de la présence d'intervenants autour du pôle René-Masson et dans d'autres lieux sensibles du quartier. L'objectif du projet est d'assurer une présence dans les lieux de rassemblement des jeunes, d'offrir des alternatives à cette clientèle et de les orienter vers des ressources appropriées.

2. Centre de promotion communautaire le Phare: Jeunes en action 2025

Date: 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Montant: 10 200\$

Le projet présenté vise à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes afin de tenir des rencontres de partage favorisant l'épanouissement des jeunes issus du HLM Marie-Victorin. Par la création de liens significatifs avec les intervenants, les jeunes pourront pratiquer diverses activités encadrées, visant l'affirmation de soi, l'engagement et l'écoute, dans une perspective de réduction de la délinquance jeunesse.

3. Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies: Naviguer dans l'adolescence en RV

Date: 15 janvier 2025 au 18 octobre 2025

Montant: 10 200\$

Le projet vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux sociaux actuels en utilisant la technologie de la réalité virtuelle comme outil d'intervention. Il permettra d'aborder certains sujets délicats et de développer les compétences des jeunes dans leur prise de décision.

4. Don Bosco Youth Leadership Centre: Relove RDP

Date: 9 janvier 2025 au 28 juin 2025

Montant: 10 200\$

Le projet propose une prise en main par et pour les jeunes d'une activité de type friperie, à laquelle se greffent des activités artistiques et musicales afin de développer leurs habiletés sociales et favoriser les échanges.

Pointe-aux-Trembles

Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles: Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse

Date: 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Montant: 51 000\$

Le projet de lutte à la délinquance permet le maintien du travail de rue pour le territoire de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2025. Le travailleur de rue intervient auprès des jeunes de 12 à 35 ans directement là où ils se trouvent, dans leurs milieux de vie formels et informels.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées dans les cinq projets sont conformes avec les cibles identifiées par le cadre de référence du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse.

Les premiers versements seront remis à la suite de l'approbation de ces projets. La vérification de la conformité des bilans d'étapes et finaux de ces projets sera requise avant de procéder aux différents versements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des contributions financières totalisant la somme de 91 800 \$ sont requises pour financer les cinq (5) projets. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget du programme de soutien financier *Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse*.

Organisme	Projet	Montant octroyé 2024	Montant recommandé 2025
Centre de promotion communautaire Le Phare inc.	Jeunes en action 2025	10 000 \$	10 200 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Naviguer dans l'adolescence en RV	10 000 \$	10 200 \$
Don Bosco Youth Leadership Centre	Relove RDP	10 000 \$	10 200 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance	10 000 \$	10 200 \$

	et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies		
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$	51 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus spécifiquement à la priorité 19: offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires jeunesse actifs sur le terrain, afin que soient poursuivis des projets visant à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité de vie des jeunes à risque. Les cinq (5) projets proposés se déploient dans différents milieux de vie fréquentés par les jeunes. Ils agissent sur différentes facettes de la vie des jeunes à risque de sorte à offrir un éventail de services adaptés à leurs besoins (écoute, références, espace de discussion, employabilité, lien de confiance, etc.). Dans le contexte des violences vécues dans les dernières années sur le territoire, ces projets sont d'autant plus importants à poursuivre puisqu'ils permettent d'agir en prévention auprès des jeunes et de maintenir les liens avec ces derniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'Arrondissement joint en annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet de suivis (rapport d'étape et rapport final) de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans chacune des conventions. Les organismes s'engagent à respecter ces conditions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-06



Dossier # : 1242971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 212 376 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2025. Approuver la convention.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 212 376 \$ pour l'année 2025, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles;

D'approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-13 17:37

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1242971007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 212 376 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2025. Approuver la convention.

CONTENU

CONTEXTE

En 1982, la Ville de Montréal mettait en place le Programme de sécurité urbaine "Tandem Montréal." En juin 2003, le Conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

En 2021-2022, une démarche de révision du programme a été effectuée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal, ce qui a permis d'asseoir les cibles d'action prioritaires de l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine.

En 2023, suite à cet exercice, un nouveau programme de financement "Prévention Montréal" a été élaboré.

Depuis 2024, le **Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine de RDP-PAT** vise à agir en cohérence et complémentarité avec les autres programmes de financement soutenant le prévention en sécurité urbaine et a ses propres balises. Il vise également à répondre aux besoins et enjeux actuels propres à notre territoire. Pour ce faire, un appel de proposition de projet sur invitation a été effectué pour poursuivre des actions en 2025.

Il est important de rappeler que dans son Plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Pour ce faire, il place la population au cœur de l'action, notamment en systématisant la participation et l'engagement citoyen, en assurant l'inclusion des personnes et en renforçant la résilience sociale et communautaire. L'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine est une manière d'opérationnaliser ces ambitions.

Pour 2025, le Fond local vise à :

Objectifs généraux

1. Positionner la population au cœur du processus et des actions.

- Favoriser, soutenir et renforcer la mobilisation et l'engagement de la population, des communautés et des actrices et acteurs locaux autour des questions de sécurité;
- Développer la connaissance sur ceux-ci;
- Renforcer le leadership local et les capacités d'actions.

2. Compter sur un ensemble d'actrices et d'acteurs engagés et compétents.

- Mener des actions ciblées auprès des personnes et des secteurs plus vulnérables;
- Conduire au déploiement d'initiatives, d'actions et de projets qui améliorent la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre le plus d'insécurité.

3. Établir une lecture de l'environnement et des enjeux communs et à jour.

- Favoriser une vision de quartier intégrée aux autres stratégies et leviers mobilisés par la Ville;
- Participer à faire de Montréal une ville plus sûre et plus inclusive.

Cibles d'actions prioritaires

1. La mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté : Actions permettant de sensibiliser, former et mobiliser les citoyens face aux enjeux de sécurité urbaine.

2. Le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale: Actions favorisant la collaboration avec les acteurs du territoire.

3. La sécurité dans les espaces publics : Actions permettant d'effectuer de la médiation et favorisant la cohabitation sociale.

4. La sécurité des collectivités et des personnes vulnérables: Actions reliées aux enjeux en sécurité urbaine.

Une convention de contribution financière est signée avec l'organisme, afin de permettre un déploiement de diverses actions en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement. Il est prévu de tenir des rencontres de suivis avec l'organisme afin de suivre l'évolution du projet, en cohérence avec les objectifs visés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3012 0406 Octroyer une contribution financière d'un montant maximum de 208 212 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation du projet dans le cadre du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2024. Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

CA23 3003 0059 Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 204 129 \$ à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc., pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements. Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

CA22 30 02 0012 Octroi d'une contribution financière de 200 126 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour l'année 2022;

CA21 30 02 0020 Octroi d'une contribution financière de 196 202 \$ pour l'année 2021, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles;

Octroi d'une contribution financière additionnelle de 3 398 \$ pour l'année 2021, provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville;

DESCRIPTION

Depuis près de 35 ans, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles est le

mandataire dans l'arrondissement pour le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, communément appelé TANDEM. Considérant la révision des programmes de financement en sécurité urbaine, le déploiement du Fond local Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine RDP-PAT 2025 s'inscrit dans un processus de changement au niveau de ses balises.

L'organisme propose d'outiller les citoyens face aux enjeux de sécurité urbaine et du vivre-ensemble, d'actualiser les connaissances des enjeux des 2 quartiers, d'arrimer, de développer et de maintenir les liens de confiance en complémentarité avec les partenaires et mettre en place des actions visant à améliorer la cohabitation sociale et la sécurité des espaces collectifs et publics.

L'intervention auprès des citoyens se déploie à différentes échelles selon les clientèles visées. Par le déploiement d'ateliers dans les écoles du territoire, de formations auprès des aînés et d'initiatives de mobilisation citoyenne, les actions proposées visent à conscientiser les citoyens sur les enjeux de sécurité urbaine et à améliorer la cohabitation sociale. Dans les espaces publics et collectifs, l'organisme prévoit la mise en place d'outils permettant de dresser un portrait des enjeux des quartiers et des besoins des citoyens, notamment dans les parcs de l'arrondissement. L'organisme propose également une présence accrue dans différents lieux sensibles de l'arrondissement, où un travail de médiation est nécessaire afin d'atténuer les tensions vécues. Finalement, l'axe partenarial propose une présence soutenue de l'organisme dans les différents lieux de concertation traitant de la sécurité urbaine.

JUSTIFICATION

Par les activités prévues dans le projet déposé, l'organisme continuera de travailler à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le territoire. Le bilan des activités en 2023 et le bilan mi-étape pour 2024 effectués avec l'organisme permettent de constater que la prestation de service répond à des enjeux importants des quartiers. L'année 2025 propose de poursuivre l'ajustement des services en fonction de l'évolution des enjeux prioritaires du territoire. De plus, les travaux de la Table en sécurité urbaine de l'arrondissement mettent en lumière l'importance de poursuivre et d'intensifier les efforts en sécurité urbaine. Le soutien financier permettra à l'organisme de poursuivre son travail de prévention et d'intervention auprès de la population de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière totalisant la somme de 212 376 \$ provenant du Fond local Action citoyenne en sécurité urbaine RDP-PAT est octroyée à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles.

Les bons de commande seront préparés à la suite de l'approbation du présent dossier décisionnel par le conseil d'arrondissement conformément à la séquence des versements prévus à la convention et en fonction des crédits disponibles au budget.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non octroi de cette contribution engendrera un impact sur les acquis au niveau de la prévention en sécurité urbaine auprès des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'Arrondissement joint en annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. Le programme fera l'objet de suivis de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans la convention. L'organisme s'engage à respecter ces conditions.

Rencontres de suivis durant le projet et remise de bilans.

Bilan mi-étape : 30 juin 2025

Bilan final : 31 janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-08



Dossier # : 1244561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer sept contributions financières totalisant la somme de 375 961 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du soutien à la mission pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, tel qu'il suit: Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, 67 428 \$; Centre de promotion communautaire Le Phare, 21 498 \$; Club Gymnacentre, 22 412 \$; Club de patinage de vitesse de PAT, 15 521 \$; Équipe RDP 98 838 \$; Loisirs communautaire Relais du Bout, 64 268 \$; Maison des jeunes RDP, 85 996 \$. Approuver les conventions de contributions financières à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer sept contributions financières totalisant 375 961 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du soutien à la mission:

ORGANISME	PÉRIODE	MONTANT contribution financière (CF)
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	67 428 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	21 498 \$
Club Gymnacentre	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	22 412 \$
Club patinage de vitesse de PAT	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	15 521 \$
Équipe RDP	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	98 838 \$
Loisirs communautaires Relais du Bout	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	64 268 \$
Maison des jeunes de RDP	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	85 996 \$

D'approuver les sept conventions, établissant les modalités et conditions de versement de

ces contributions financières.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-20 18:33

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1244561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer sept contributions financières totalisant la somme de 375 961 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du soutien à la mission pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, tel qu'il suit: Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, 67 428 \$; Centre de promotion communautaire Le Phare, 21 498 \$; Club Gymnacentre, 22 412 \$; Club de patinage de vitesse de PAT, 15 521 \$; Équipe RDP 98 838 \$; Loisirs communautaire Relais du Bout, 64 268 \$; Maison des jeunes RDP, 85 996 \$. Approuver les conventions de contributions financières à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Il a été convenu par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de regrouper en un seul dossier décisionnel la recommandation d'octroyer une contribution financière pour le soutien à la mission à sept (7) organismes à but non lucratif reconnus par l'arrondissement pour les soutenir dans leur offre de services et/ou d'activités sur le territoire de l'arrondissement RDP-PAT pour l'année 2025. Pour chacun de ces organismes, la convention de contribution financière de soutien à la mission en cours se termine le 31 décembre 2024. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière de soutien à la mission d'une durée d'un (1) an se terminant le 31 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le numéro de la résolution de l'approbation et de l'octroi de la contribution financière 2024 pour chacun des organismes est le suivant:

RÉSOLUTION	OBJET
CA23 30 12 0415	Octroi d'une contribution financière de 66 105 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à la mission pour l'année 2024.
CA23 30 12 0414	Octroi d'une contribution financière de 21 076 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission pour l'année 2024.
CA23 30 12 0408	Octroi d'une contribution financière de 21 973 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2024.
CA23 30 12 0409	Octroi d'une contribution financière de 15 217 \$ à Club de patinage de vitesse de PAT pour le soutien à la mission pour l'année 2024.
CA23 30 12 0411	Octroi d'une contribution financière de 96 900 \$ à Équipe RDP pour le soutien à la mission pour l'année 2024.

CA23 30 12 0412	Octroi d'une contribution financière de 63 008 \$ à Loisirs communautaires Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2024.
CA23 30 12 0410	Octroi d'une contribution financière de 84 310 \$ à Maison des jeunes de RDP pour le soutien à la mission pour l'année 2024.

DESCRIPTION

Depuis 1996, la DCSLDS a développé une relation de partenariat avec les sept (7) organismes à but non lucratif suivants qui offrent et réalisent des activités de sport et/ou de loisir sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Voici une brève description de chacun de ces organismes.

Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco :

Cet organisme a comme mission principale la gestion d'un centre communautaire de loisirs pour les jeunes et intervient spécifiquement auprès de la clientèle adolescente en organisant des activités de loisir et de l'accompagnement dans leur cheminement humain, social, scolaire et spirituel. L'organisme dessert la population italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies; la langue d'usage aux activités est l'anglais.

La contribution financière demandée est pour soutenir l'organisme dans la réalisation de sa mission portant sur l'organisation d'activités de camp de jour pour les 4-12 ans durant la période estivale ainsi que pour des activités gratuites pour les adolescents de 12 à 17 ans durant la période scolaire. L'organisme accueille les adolescents environ 41 heures par semaine, sur une période de 36 semaines par année. Une programmation régulière de loisirs "par et pour les jeunes" est réalisée et celle-ci est propice à la découverte des activités physiques, scientifiques, culturelles et éducatives, communautaires et sociales. L'offre de service est principalement réalisée dans les locaux de l'organisme soit au Centre Salésien des jeunes ; tandis que les activités récréatives sportives se déroulent dans les gymnases des écoles du quartier de RDP qui sont prêtés gratuitement. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

Centre de promotion communautaire Le Phare :

Cet organisme a comme mission de répondre principalement aux besoins des personnes à faible revenu ou en difficulté ainsi que développer une action préventive auprès de cette clientèle dans leur milieu de vie.

La contribution financière demandée est pour soutenir l'organisme pour lui permettre d'offrir gratuitement des activités aux adolescents de 12 à 17 ans qui résident dans les HLM Marie-Victorin situés dans le secteur ouest du quartier de Rivière-des-Prairies.

Pour réaliser sa programmation, l'organisme utilise hebdomadairement les gymnases des écoles situés dans le quartier de RDP afin d'y organiser diverses activités récréatives sportives telles que le basket-ball, le hockey-cosom et le soccer. Les activités gratuites en sport et loisir pour les adolescents sont de 10 heures par semaine durant 30 semaines pendant la période scolaire et de 21 heures par semaine durant 8 semaines pendant la période estivale. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

Club Gymnacentre :

Cet organisme a comme mission principale de promouvoir et de réaliser des activités récréatives de gymnastique artistique et d'encadrement au développement en tant que club sportif. Il est le seul organisme à offrir des cours en gymnastique artistique sur le territoire de l'arrondissement. Le Club Gymnacentre est un club sportif spécialisé en gymnastique artistique et est affilié à la Fédération québécoise ainsi qu'à l'Association régionale

montréalaise. Les cours offerts par l'organisme se divisent en deux catégories : le volet récréatif qui touche une clientèle mixte (dès l'âge de 18 mois, jeunes, adolescents et adultes) de différents niveaux d'habileté et le volet compétitif qui développe de jeunes athlètes féminines (4 ans et plus) vers les différents niveaux de compétition. L'organisme réalise ses activités dans la palestres du Centre communautaire Le Mainbourg qui est prêté gratuitement par l'arrondissement.

Le Club Gymnacentre réalise une offre de service diversifiée et accessible s'adressant aux jeunes de 18 mois jusqu'à l'âge adulte. Pour 2025, l'organisme souhaite offrir une programmation hebdomadaire récréative et compétitive de plus de 20 heures d'activité par semaine s'étalant sur une période de 44 semaines. En plus d'offrir quatre sessions d'activité distinctes offertes au secteur récréatif (automne, hiver, printemps et été), l'organisme propose également un camp de jour spécialisé destinés aux jeunes de 6 à 12 ans pendant la période estivale ainsi qu'un camp lors de la relâche scolaire. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

Club de patinage de vitesse de PAT (CPV PAT) :

Cet organisme a comme mission de promouvoir et de réaliser des activités de patinage de vitesse et d'encadrement au développement en tant que club sportif. Il est le seul organisme à offrir des cours de patinage de vitesse et de l'entraînement sur le territoire de l'arrondissement. L'organisme est un club sportif spécialisé en patinage de vitesse et est affilié à la Fédération québécoise de patinage de vitesse du Québec et à l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal. Le CPV PAT rejoint une clientèle jeunesse et adulte; 95 % de sa clientèle sont des jeunes de 4 à 17 ans, dont la majorité provient du quartier de Pointe-aux-Trembles. Il offre des cours de patinage de vitesse de différents niveaux : récréation, initiation, développement et compétition. Ces cours permettent aux membres du Club de participer à des compétitions telles que les Jeux de Montréal, les Jeux du Québec et les Championnats canadiens. De plus, il est l'hôte d'une compétition régionale d'envergure chaque année, ce qui confirme la capacité de prise en charge de cet organisme. Pour l'année 2025, l'organisme souhaite offrir une programmation hebdomadaire de 20 heures sur glace et de 10 heures de hors glace sur une période de 30 semaines. De plus, pour la période estivale, il prévoit offrir 15 heures par semaine sur une période de 12 semaines. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

Équipe RDP :

Cet organisme a comme mission principale de réaliser des activités de sports et de loisirs pour toutes les clientèles et des programmes d'intervention sociale auprès des jeunes en situation de vulnérabilité;

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiées et accessibles afin de répondre aux besoins en activités de sports et de loisirs exprimés par la population du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation d'activités offerte par l'organisme s'adresse aux clientèles telles que: petite enfance, jeunesse (6-12), adolescents (13-17), adultes, aînés et les familles. Les activités sont réalisées dans les différentes installations municipales et les gymnases des écoles primaires et secondaire du quartier de Rivière-des-Prairies. La contribution financière demandée est pour soutenir la mission de l'organisme dans sa réalisation d'activités en loisir. L'organisme prévoit offrir 5000 heures d'activités réparties sur 46 semaines comprenant un camp de jour durant la période estivale. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier

décisionnel.

Loisirs communautaire Relais du Bout :

Cet organisme a comme mission principale la gestion d'un centre communautaire de loisirs et d'organiser des activités pour toutes les catégories de clientèles pour favoriser le développement personnel, social, culturel et physique des participants. L'organisme offre une programmation d'activités diversifiées et accessibles afin de répondre aux besoins en activités de sports et de loisirs exprimés par la population du quartier de Pointe-aux-Trembles et plus spécifiquement du district Pointe-aux-Prairies. La programmation d'activités offertes par l'organisme s'adresse à toutes les clientèles telles que: petite enfance, jeunesse (6-12), adolescents (13-17), adultes, aînés et les familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans les différentes installations municipales et dans les gymnases des écoles primaires et secondaires du quartier de Pointe-aux-Trembles. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

Maison des jeunes de RDP :

Cet organisme a comme mission principale le développement d'un milieu de vie communautaire pour les adolescents et la gestion d'une maison de jeunes. L'organisme est "reconnu officiellement" comme Maison de jeunes par le Ministère de la santé et des services sociaux. L'organisme réalise une programmation d'activités "par et pour" les adolescents (12-17 ans). La programmation de la MDJ RDP permet de répondre à des besoins de la clientèle adolescente du quartier de RDP en offrant des activités à l'image des jeunes et qui sont choisies par eux. L'organisme répond spécifiquement aux besoins par son intervention en plus d'offrir un lieu de socialisation où les jeunes de 12 à 17 ans peuvent s'exprimer. Il offre à ceux-ci une programmation diversifiée adaptée à leurs besoins. Les jeunes de diverses communautés ont l'opportunité de participer à différents projets et activités de loisirs répondant à leurs aspirations.

Les adolescents sont accueillis 45 heures par semaine, 50 semaines par année. La MDJ RDP est accessible à l'heure du dîner durant la période scolaire et après l'école ainsi que durant la période de vacances estivales. Les principales activités offertes sont le hockey cosom, la danse, le basketball, l'aide aux devoirs, les activités du Club de filles, les ateliers de cuisine, l'arrangement musical et les jeux vidéos, ainsi que plusieurs projets initiés et réalisés par les jeunes dans le cadre d'une programmation variée. Les activités sont réalisées dans la Maison des jeunes et dans différentes installations municipales et gymnases d'école du quartier de RDP. La programmation d'activités pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement et celle pour les sessions d'été et d'automne 2025 est exigée avant l'octroi du 2e versement prévu pour le 30 juin 2025. Le plan d'action de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La contribution financière de soutien à la mission a pour objectif de soutenir l'organisme dans la réalisation de sa mission en sport et en loisir. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite accompagner chacun de ces sept organismes dans leur mission respective en sport et en loisir en leur accordant un soutien financier afin qu'ils puissent offrir aux personnes résidant dans l'arrondissement, une programmation d'activités de sports et/ou de loisirs, accessibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la contribution financière de 2025 correspond à la contribution financière de 2024 indexée de 2%.

Chacun des organismes ont déposé des prévisions budgétaires pour l'année 2025 pour justifier la demande de soutien financier. Le pourcentage que représente le montant de la contribution financière demandée par chacun des organismes par rapport à son budget d'opération est indiqué dans le tableau ci-bas.

ORGANISME	PÉRIODE	MONTANT contribution financière (CF)	CF / Revenus organisme (%)
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	67 428 \$	10,5 %
Centre de promotion communautaire Le Phare	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	21 498 \$	19,3 %
Club Gymnacentre	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	22 412 \$	6,1 %
Club patinage de vitesse de PAT	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	15 521 \$	22,9 %
Équipe RDP	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	98 838 \$	17,7 %
Loisirs communautaires Relais du Bout	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	64 268 \$	5,6 %
Maison des jeunes de RDP	1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	85 996 \$	22,3 %

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité aux activités offertes par ces sept organismes communautaires sur le territoire de l'arrondissement. Ces activités ont un impact direct sur les saines habitudes de vie de la population de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention de contribution financière. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications des organismes. Chacun des organismes conçoit et distribue des outils de communications et possède leur propre site internet et une page Facebook. De plus, la programmation des activités des l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement et sur la plateforme de Loisirs Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chacun des organismes est rencontré périodiquement par son répondant municipal pour assurer le suivi des obligations de la convention de contribution financière.

Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont indiqués dans l'annexe 4 de la convention de contribution financière jointe dans l'onglet "document juridique" du présent dossier décisionnel. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement. Une évaluation a lieu à l'automne, avant le renouvellement de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1245575001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes, pour la période du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, tel qu'il suit : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies pour un montant de 5 000 \$ et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) pour un montant de 5 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes:

Organisme	Projet / Période	Montant
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	Brigade Neige RDP / 1er novembre 2024 au 30 avril 2025	5 000 \$
PITREM/Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est	Brigade Neige PAT / 1er novembre 2024 au 30 avril 2025	5 000 \$

D'approuver les deux conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contribution financières;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-20 18:31

Signataire :

Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1245575001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes, pour la période du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025, tel qu'il suit : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies pour un montant de 5 000 \$ et Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) pour un montant de 5 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant le succès du projet d'insertion socio-professionnelle des jeunes réalisé les 4 dernières années, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire le projet pour la saison hivernale 2024-2025.

Le projet est porté par le Carrefour Jeunesse-emploi de RDP ainsi que du Carrefour Jeunesse-emploi PAT-ME (ce dernier étant sous la gestion du *Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal* (PITREM)). Ceux-ci offrent une opportunité d'insertion socio-professionnelle à des jeunes de l'arrondissement afin qu'ils effectuent du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le projet est réalisé à travers le programme Créneau des Carrefours qui favorise l'implication sociale et le développement des compétences des jeunes. Ces derniers sont encadrés par deux intervenantes et ont l'opportunité de participer aux prises de décisions en lien avec le bon fonctionnement de la coopérative. Ils sont d'ailleurs intégrés à la sélection des bénéficiaires, à la réalisation des circuits de déneigement, à l'évaluation de la qualité des services offerts ainsi qu'au processus de résolution de problèmes.

L'éligibilité des citoyens ayant des limitations fonctionnelles sera déterminée par le CIUSSS desservant l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA23 30 11 0371**

Octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes, pour la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024, tel qu'il suit : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies pour un montant de 5 000 \$ et Carrefour jeunesse-emploi

Pointe-aux-Trembles Montréal-Est pour un montant de 5 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

CA22 30 11 0318

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 000 \$, réparti aux deux (2) organismes suivants et ce, pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies pour un montant de 10 000 \$ et Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est pour un montant de 10 000 \$, dans le cadre du projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes. Approuver les projets de convention à cet effet et autoriser ces dépenses à cette fin.

CA21 3010 0303

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et 5000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, pour la période d' octobre 2021 à avril 2022 dans le cadre du projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes;

CA20 3012 0364

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, pour la période du 4 janvier 2021 au 2 avril 2021 dans le cadre du projet « Insertion socio-professionnelle des jeunes 2021 » et approuver le projet de convention à cette fin. D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier présente deux projets couvrant la période du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025. Veuillez prendre note que les Projets Brigade neige sont intégrés au projet Brigade 4 saisons et Escouade 4 saisons qui se veulent couvrir l'ensemble de l'année. Une demande de financement complémentaire a été déposée dans le cadre d'un autre programme de financement.

1. Nom de l'organisme : Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies

Nom du projet : Brigade neige (Brigade 4 saisons)

Description : Projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes âgés de 14 à 29 ans marginalisés pour du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Montant de la contribution recommandé : 5 000 \$

2. Nom de l'organisme : Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM)/Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est *

Nom du projet : Brigade neige (Escouade 4 saisons)

Description : Projet d'insertion socio-professionnelle s'adressant aux jeunes de 13 à 17 ans pouvant présenter des facteurs de vulnérabilité et de délinquance pour du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Montant de la contribution recommandé : 5 000 \$

***Le Carrefour jeunesse-emploi-Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, anciennement géré par le Service d'aide à l'emploi de l'Est, est dorénavant sous la gestion du Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM).**

JUSTIFICATION

Les retombées du projet en 2023-2024 ont été très positives, tant auprès des jeunes que des bénéficiaires du service.

Ces projets d'insertion socio-professionnelle des jeunes favorisent notamment :

- L'employabilité et l'implication citoyenne des adolescents et jeunes adultes;

- Les déplacements sécuritaires en période hivernale à la sortie de leur résidence de citoyens ayant des limitations fonctionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Clé comptable	PITREM/CJE PAT		CJE RDP	
	2024	2025	2024	2025
2424.0010000.303790.05803.61900.016491.0000.000000.021251	4 500 \$	500 \$	4 500 \$	500 \$
	Total : 5 000\$		Total : 5 000\$	

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #8 *Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous* ; ainsi qu'à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et finalement la priorité #19 *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les organismes prendront les dispositions nécessaires pour favoriser le déroulement sécuritaire de ses activités. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation des projets :
 PITREM/Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est
 Début de projet : 1er novembre 2024
 Fin de projet : 30 avril 2025
 Remise du rapport final : 30 mai 2025

Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies
 Début de projet : 1er novembre 2024
 Fin de projet : 30 avril 2025
 Remise du rapport final : 30 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 21 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia DUCHESNEAU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-06



Dossier # : 1244561007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt d'immeuble pour une période de 5 ans se terminant le 31 décembre 2029 avec une option de renouvellement de 5 ans se terminant le 31 décembre 2034 et octroyer une contribution financière de 733 852 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2025. Approuver la convention de contribution financière à cet effet.

Il est recommandé :

D'approuver la convention de prêt d'immeuble pour une durée de 5 ans pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec option de renouvellement d'une durée de 5 ans se terminant le 31 décembre 2034;

D'octroyer une contribution financière de 733 852 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2025 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 20:11

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1244561007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt d'immeuble pour une période de 5 ans se terminant le 31 décembre 2029 avec une option de renouvellement de 5 ans se terminant le 31 décembre 2034 et octroyer une contribution financière de 733 852 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission pour l'année 2025. Approuver la convention de contribution financière à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1984, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) occupe le centre communautaire Roussin pour réaliser sa mission et desservir la population du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT bénéficie de l'occupation du centre communautaire Roussin pour la réalisation de ses activités en sports et loisirs, culturelles ainsi que pour une offre de services en développement social. La convention de contribution financière de soutien à la mission en cours ainsi que le Règlement d'occupation du domaine public pour l'occupation du centre communautaire Roussin se termine le 31 décembre 2024. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2025 ainsi que l'approbation d'une convention de prêt d'immeubles d'une durée de cinq (5) ans se terminant le 31 décembre 2029 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution de l'approbation des octrois et des conventions de contributions financières de soutien à la mission des trois dernières années	
CA23 3012 0413	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 719 463 \$ pour l'année 2024
CA22 30 12 0356	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 705 355 \$ pour l'année 2023.
CA22 30 06 0142	Addenda - Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 39 907 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2022. Approbation de la convention amendée à cet

	effet.
CA21 30 12 0335	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 645 169 \$ pour l'année 2022.
Résolution de l'approbation du Règlement pour l'occupation du centre Roussin	
CA19 3012 0430 CA19 3012 0431	Adoption du projet de règlement numéro RCA19-30094 portant sur l'occupation du domaine public par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles du Centre communautaire Roussin pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024

DESCRIPTION

La SRLPAT est un organisme à but non lucratif autonome affilié à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs. Elle a comme mission d'offrir un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour les citoyennes et citoyens du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT réalise sa mission par une offre diversifiée d'activités aquatiques, sportives, culturelles et communautaires ainsi que par des services à la communauté. Ces activités s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, des adolescents, des familles, des adultes et des aînés. La programmation d'activités pour les sessions hiver-printemps 2025 a été remise à l'arrondissement et celle des sessions été et automne 2025 est exigée avant le 3e versement prévu pour le 1er juin 2025. Le plan d'action 2025 de l'organisme est dans l'onglet "pièces jointes" du dossier décisionnel.

De par son occupation du centre communautaire Roussin, la SRLPAT réalise sa mission en effectuant la gestion complète du centre communautaire Roussin au niveau de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien sanitaire du bâtiment et de la gestion de l'occupation des locaux, comprenant la piscine. La SRLPAT met également des locaux à la disposition des autres organismes du quartier pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens du milieu. L'horaire d'opération prévu par l'organisme pour l'année 2025 est de 344 jours répartis sur 50 semaines pour un total de 3 008 heures. De plus, depuis janvier 2022, la SRLPAT a pris la relève du Club aquatique de RDP et s'occupe de dispenser une offre de service d'activités aquatiques au Centre aquatique de Rivière-des-Prairies.

JUSTIFICATION

La SRLPAT a su créer au centre communautaire Roussin un milieu d'appartenance significatif au sein des utilisateurs et organismes du quartier de Pointe-aux-Trembles. De par son occupation de cette installation municipale, la SRLPAT prévoit une fréquentation de 325 000 utilisateurs en 2025. La population desservie provient de tous les groupes d'âges et la provenance de clientèle provient majoritairement de l'arrondissement de RDP-PAT. En 2024, la participation aux 220 activités offertes par l'organisme a été de 18 000 inscriptions. L'approbation de la convention de prêt d'immeubles à la SRLPAT permettra d'assurer la continuité de l'offre d'activités et de services à la communauté réalisée par cet organisme communautaire au bénéfice des citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'approbation de l'octroi de la contribution financière de soutien à la mission permettra de soutenir l'organisme dans la réalisation de sa mission de gestion d'un milieu de vie et d'assurer le maintien de l'accessibilité aux activités et services offerts par cet organisme aux résidents de l'arrondissement ainsi qu'aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière demandée à la Ville, au montant de 733 852 \$ représente 16 % du budget d'opération de la SRLPAT pour le Centre Roussin pour l'année 2025. La SRLPAT a développé au cours des années des moyens de financement et a créé des volets d'économie sociale tels que l'Est en spectacle, le Café Roussin et Aux délices de Roussin, service traiteur, dont le seul but est de réaliser sa mission. Les revenus autonomes de l'organisme,

incluant les inscriptions aux activités, représente 73% de ses revenus. Les prévisions budgétaires de l'organisme ont été remises au responsable du dossier. L'organisme a aussi accès à un soutien immobilier de l'arrondissement RDP-PAT pour réaliser sa mission. En plus de l'occupation du centre communautaire Roussin qui fait l'objet d'une convention de prêt d'immeuble dans le présent dossier décisionnel, l'arrondissement RDP-PAT prête gratuitement à l'organisme des plateaux sportifs et des locaux pour réaliser ses activités. Ces installations sont énumérées à l'annexe 2 de la convention de contribution financière du présent dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" et à la priorité # 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité au centre communautaire Roussin pour réaliser des activités diversifiées a un impact direct sur la santé globale et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité des activités offertes aux citoyennes et citoyens par l'organisme dans les diverses installations qu'il occupe. Sans cette contribution financière, l'organisme ne peut à lui seul réaliser sa mission de prendre en charge la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation du centre communautaire Roussin ainsi que d'offrir des activités à coûts abordables. L'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs et d'un milieu de vie riche, animé et accueillant pour la population de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. La SRLPAT conçoit et distribue des dépliants de sa programmation d'activités et possède son propre site Internet, une page Facebook et un compte Instagram. L'organisme diffuse également sa programmation et plusieurs informations via son Infolettre. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et sur l'application de Loisirs Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS assure le suivi des obligations de la convention de contribution financière auprès de la SRLPAT et rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour le soutenir dans sa prestation de services et pour effectuer le suivi de la convention. Les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose mensuellement des relevés de fréquentation et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement. Une évaluation a lieu à l'automne avant le renouvellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1247960010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2024.

Il est recommandé :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2024.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-12 17:20

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247960010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'octobre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'octobre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Zohra SAADBOUZID
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-08



Dossier # : 1244860014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 132,22 \$ taxes incluses, pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 18 novembre 2024.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 132,22 \$ taxes incluses, pour la participation d'un.e élu.e au Dîner-conférence avec madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 18 novembre 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-29 14:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244860014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 132,22 \$ taxes incluses, pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 18 novembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, était l'invitée d'honneur au dîner-conférence de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal qui s'est tenu le 18 novembre 2024, au Club de golf Métropolitain d'Anjou .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le dossier est requis afin d'autoriser la participation et l'achat d'un billet à ce dîner-conférence, qui a eu lieu le 18 novembre, pour la conseillère madame Daphney Colin.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Achat d'un billet, au coût de 132,22 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Non application, car il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2024-11-07



Dossier # : 1244860015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 143,72 \$ taxes incluses, pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 2 décembre 2024

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 143,72 \$ taxes incluses, pour la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 2 décembre 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-29 14:59

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244860015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 143,72 \$ taxes incluses, pour des frais relatifs à la participation d'un.e élu.e au dîner-conférence avec madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 2 décembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, était l'invitée d'honneur au dîner-conférence de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal qui s'est tenu le 2 décembre 2024, au Château Classique, situé au 6010, boulevard des Grandes-Prairies à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le dossier est requis afin d'autoriser la participation et l'achat d'un billet à ce dîner-conférence, qui a eu lieu le 18 novembre, pour la conseillère madame Marie-Claude Baril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat d'un billet, au coût de 143,72 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Non applicable, car il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2024-11-20



Dossier # : 1245298024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'autorisation du dépôt de la subvention de la Fondation de la faune du Québec et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents administratifs relatifs à ladite subvention.

Je recommande :

- D'approuver la ratification pour autoriser une demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec pour des activités de contrôle de plantes exotiques envahissantes;
- D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents administratifs relatifs à ladite subvention.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 13:07

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245298024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'autorisation du dépôt de la subvention de la Fondation de la faune du Québec et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents administratifs relatifs à ladite subvention.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la réalisation d'un Plan d'action pour la gestion écologique des milieux naturels par Nature Action Québec en 2022, l'arrondissement souhaite poursuivre ses efforts dans la réhabilitation de plusieurs milieux naturels par le contrôle et le suivi de plantes exotiques envahissantes, dont la Renouée du Japon.

Le présent sommaire décisionnel vise d'une part, à ratifier l'autorisation du dépôt de la subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour les milieux naturels du Québec et d'autre part, à autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents administratifs relatifs à ladite subvention. Cette dernière est disponible dans la rubrique "Pièces jointes".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour les milieux naturels du Québec. Cette subvention permettrait de venir consolider les actions déjà entreprises par l'arrondissement pour limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans les milieux naturels du territoire, tout en favorisant la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que la protection des milieux naturels à haute valeur écologique.

Deux (2) sites sont visés par cette demande, soit le parc de la plage de l'Est et le parc Clémentine-De La Rousselière.

L'obtention de cette subvention permettrait dans un second temps de favoriser le transfert de connaissances à de groupes d'intervenants clés, dont les équipes de tonte et d'entretien, afin d'outiller ces derniers pour prévenir l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes.

JUSTIFICATION

Ce projet d'éradication de plantes envahissantes s'inscrit dans la continuité des actions prises par l'arrondissement pour la protection et la saine gestion de ses milieux naturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant l'importante superficie du territoire et la présence de plus en plus importante de plantes envahissantes, le soutien financier accordé par le programme représente une aide importante pour l'arrondissement. L'arrondissement pourrait ainsi augmenter ses interventions de façon significative dans la lutte aux espèces végétales envahissantes.

La subvention permet de couvrir 80 % des initiatives proposées et retenues. Advenant l'obtention de cette subvention, l'engagement de l'arrondissement serait de 20 % des montants estimés dans la demande, soit 10 488 \$. Cette dépense serait assumée via le budget de fonctionnement 2025.

MONTRÉAL 2030

Ce mandat contribuera à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les projets prévus contribueront à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

Voir la grille jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce présent dossier est requis pour compléter le dossier de demande de subvention. Sans résolution du conseil d'arrondissement, la demande de l'arrondissement ne pourra pas être retenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Advenant l'obtention de la subvention, l'arrondissement diffusera de l'information aux citoyens au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la soumission : 15 novembre 2024.

Réponse de la Fondation de la faune du Québec : Printemps 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 15 novembre 2024
Joseph ARAJ, 14 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisa BARDUSCO
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-11-14

**Dossier # : 1241227009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3 ^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

Projet 1 : Basket à toit

Projet 2 : Patiner et jouer à l'abri des intempéries à Pointe-aux-Trembles

Projet 3 : On est là : bancs d'échange et murales collectives

Projet 4 : Accès AQUA

Projet 5 : Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics

Projet 6 : Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241227009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a lancé, en 2020, la 1^{ère} édition d'un budget participatif (BP) sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en proposant des idées, puis en votant pour les projets que la Ville réalisera. Une 2^e édition a ensuite été tenue en 2021-2022. Au total, ce sont 17 projets lauréats qui ont été choisis par la population pour transformer leurs milieux de vie et qui sont aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être.

Fort de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une 3^e édition et a réservé, pour celle-ci, à son Programme décennal d'immobilisations (PDI), une somme totale de 45 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins dix millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 19 février au 25 mars 2024, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir d'avril 2024, un travail d'analyse des 880 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse d'admissibilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:
 - Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;
 - Viser l'intérêt collectif;
 - Représenter une dépense en investissement;
 - Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
 - Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.
2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.
3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 67 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets à l'hiver 2025, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer l'engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. L'organisation du vote du public s'appuiera sur des efforts de promotion et de mobilisation particuliers dans les milieux prioritaires ciblés par l'indice d'équité des milieux de vie, de manière à favoriser la participation des groupes traditionnellement plus éloignés de la vie démocratique montréalaise.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 45 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (3^e édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA23 30 09 0266 – Adopté le 5 septembre 2023 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles;

CM23 0961 – 22 août 2023 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

CA21 30 05 0159 – Adopté le 14 mai 2021 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le

bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisées par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

DESCRIPTIFS DES PROJETS		
Titre	Court descriptif	Localisation envisagée
Basket à toit	1 000 000 \$	Parcs Armand-Bombardier ou Clémentine-de-la-Rousselière
Patiner et jouer à l'abri des intempéries à Pointe-aux-Trembles	3 500 000 \$	Parc St-Jean-Baptiste
On est là : bancs d'échange et murales collectives	800 000 \$	à déterminer
Accès AQUA	550 000 \$	Piscine St-Georges ou autre
Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics	800 000 \$	à déterminer
Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés	700 000 \$	Secteur Centre Roussin et/ou Parc Armand-Bombardier

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant à la réalisation éventuelle des projets visant son territoire, ou relevant en tout ou en partie de sa compétence, qui seront inscrits sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir si nécessaire d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée, le cas échéant et dans un deuxième temps, à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité avec les ententes de services convenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles

correspondent à du budget d'investissement réservé au Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalant à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'hiver 2025, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Hiver 2025 : vote citoyen
 - À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées*

*La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam LAFORCE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

Myriam LAFORCE, 20 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc CASTONGUAY
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-11-20

**Dossier # : 1249907011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Montréal-Est No. 2759, 3 000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., 1 000 \$ au Centre d'entraide aux familles CEAF, 1 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, 1 000 \$ au Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul - Conférence Ste-Maria-Goretti et une commandite aux organismes suivants : 5 000 \$ à Action secours, vie d'espoir, 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT), et 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

500 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Montréal-Est No. 2759, pour l'organisation de leur 90e anniversaire de fondation, qui aura lieu le 22 mars 2025;

3 000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., pour la distribution de denrées alimentaires à des ménages à faibles revenus;

1 000 \$ au Centre d'entraide aux familles CEAF, pour la distribution de paniers de Noël de 2024;

1 000 \$ à Équipe RDP, pour la distribution de paniers de Noël de 2024;

1 000 \$ au Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies, pour la distribution de paniers de Noël de 2024;

750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul - Conférence Ste-Maria-Goretti pour le dépannage alimentaire dans le bout de l'Île de la 67e Avenue à la 100e Avenue.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

5 000 \$ à Action secours, vie d'espoir pour l'organisation de la Guignolée 2024;

1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT), pour l'organisation de leur tournoi en 2025;

500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, pour l'organisation de leurs activités et événements en 2025.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-29 15:00

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249907011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Montréal-Est No. 2759, 3 000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., 1 000 \$ au Centre d'entraide aux familles CEAF, 1 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, 1 000 \$ au Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies et 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul - Conférence Ste-Maria-Goretti et une commandite aux organismes suivants : 5 000 \$ à Action secours, vie d'espoir, 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT), et 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière à l'organisme suivant :

- 500 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Montréal-Est No. 2759, pour l'organisation de leur 90e anniversaire de fondation, qui aura lieu le 22 mars 2025;
- 3 000 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare inc., pour la distribution de denrées alimentaires à des ménages à faibles revenus;
- 1 000 \$ au Centre d'entraide aux familles CEAF, pour la distribution de paniers de Noël de 2024;
- 1 000 \$ à Équipe RDP, pour la distribution de paniers de Noël de 2024;
- 1 000 \$ au Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies, pour la distribution de paniers de Noël de 2024; et
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul - Conférence Ste-Maria-Goretti pour le

dépannage alimentaire dans le bout de l'Île de la 67e Avenue à la 100e Avenue.

Accorder une commandite à l'organisme suivant :

5 000 \$ à Action secours, vie d'espoir pour l'organisation de la Guignolée 2024;
1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT), pour l'organisation de leur tournoi en 2025; et
500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, pour l'organisation de leurs activités et événements en 2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-19



Dossier # : 1243704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027 (ref. résolution CM24 1027).

D'accepter les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, pour une période se terminant le 16 septembre 2027.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-13 17:31

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1243704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027 (ref. résolution CM24 1027).

CONTENU

CONTEXTE

Les activités de la Ville de Montréal en matière d'art public (acquisitions, conservation, promotion et diffusion) s'inscrivent dans le contexte de la gestion de la Collection municipale. Les pratiques et les orientations de la Ville sont décrites dans le Plan d'action en art public de 1989 et dans le Cadre d'intervention en art public de 2010 qui se retrouve en pièce jointe. Le document *Processus de réalisation des nouvelles oeuvres de la collection d'art public à la Ville de Montréal 2018* détaille le processus d'acquisition pour toute nouvelle oeuvre d'art public.

Il s'agit d'un processus rigoureux et standard auquel sont soumis les Arrondissements qui ont la responsabilité d'intégrer des oeuvres d'art public dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement. Il peut s'agir d'une obligation en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture (dite 1%) ou encore une initiative d'un arrondissement qui souhaite voir implanter une oeuvre sur son territoire.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement accepte les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public, et ce, pour une période de 3 ans, se terminant le 16 septembre 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1210555005 - CM21 1203 adoptée le 27 septembre 2021 par le conseil municipal - Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période se terminant le 23 août 2024, conformément à l'article 85 de la

Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec .

GDD 1210552005 - CE21 1594 adoptée le 8 septembre 2021 par le comité exécutif - Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition de nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

GDD 1225313002 - CA22 30 05 0111 adoptée le 3 mai 2022 par le conseil d'arrondissement - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLQ, c. C-11.4), l'offre de services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

DESCRIPTION

Chaque Arrondissement désirant se prévaloir du financement et des services de la Ville centre (Service de la culture) devra à cette fin décider comme suit :

- qu'il adhère aux objectifs du document *Processus de réalisation des nouvelles oeuvres de la collection d'art public à la Ville de Montréal 2028* ;
- qu'il s'engage à collaborer et participer pleinement au processus d'acquisition d'oeuvres d'art public ;
- qu'il s'engage à financer l'acquisition et l'implantation des oeuvres dans le cas des projets assujettis à la *Politique d'intégration des arts* (1%) ou des projets réalisés à sa demande ;
- qu'il accepte l'offre du Service de la culture à titre d'exécutant des projets d'oeuvres d'art public ;
- qu'il s'engage à informer rapidement le Bureau d'art public (BAP) si l'oeuvre, une fois installée, nécessite une intervention immédiate vu son état ou en raison de la sécurité du public ;
- qu'il s'engage à maintenir les oeuvres réalisées à leur emplacement d'origine pour une période minimale de 25 ans.

JUSTIFICATION

Les oeuvres d'art public sont intégrées à des immeubles ou des aménagements qui relèvent de la compétence des arrondissements. Ainsi, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles accepte la présente offre de service du Conseil municipal afin de permettre au Service de la culture de réaliser des projets d'art public, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., c. V-11.4)

Afin d'optimiser la gestion administrative associée à ce service par la Service de la culture, il est justifié de procéder par un sommaire décisionnel générique pour une période de 3 ans. Ce sommaire décisionnel permettra de réduire les délais préalables au lancement des concours. Ceci permettra au Service de la culture de s'intégrer plus harmonieusement aux échéanciers des projets menés par notre arrondissement en plus d'accélérer l'octroi des contrats aux artistes retenus pour la réalisation d'une oeuvre d'art public.

Ce dossier s'inscrit dans les objectifs 1.2 et 3.2 du plan en développement culturel 2023-2028 de l'arrondissement.

Objectif 1.2 — Cultiver le sentiment d'appartenance de la population.

Afin de favoriser l'épanouissement individuel et collectif de la population, le PDC vise à consolider et à bonifier les actions qui suscitent des rencontres et qui rassemblent la population. L'attractivité du territoire s'étend par la singularité de l'offre estivale dans les parcs et autres lieux extérieurs, des projets d'aménagement ou des initiatives artistiques, culturelles et événementielles. La revitalisation des secteurs et l'urbanisme transitoire favorisent aussi les échanges collectifs autour des murales et autres oeuvres en art public et

urbain présentes dans l'espace public. Ces œuvres permettent la découverte artistique, en plus d'embellir le quotidien de la population. Également, en matière de projets d'immobilisation d'envergure, Espace Rivière consistera en la réalisation d'un lieu culturel, de loisirs et communautaire unique, qui fera la fierté de la population. Cette installation remplacera et bonifiera l'actuelle Bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Elle permettra au quartier de disposer d'une maison de la culture et d'espaces tant attendus par la population et partenaires.

Objectif 3.2 — Ancrer le tourisme culturel dans le rayonnement de l'arrondissement Le PDC permet à l'arrondissement de confirmer son leadership dans la valorisation des rives et des percées visuelles des joyaux du territoire, comme les plans d'eau, l'art public, l'art urbain, l'art mural, les parcours géolocalisés, l'offre d'activités extérieures et les croisières patrimoniales. Le Vieux-Pointe-aux-Trembles se démarque particulièrement par son caractère historique et culturel. Il est aussi en cours de revitalisation urbaine et est facile d'accès pour la population extérieure, grâce au projet de navettes fluviales. Le caractère fluvial de RDP-PAT a un fort potentiel de développement récréotouristique et constitue un lien naturel entre les différents milieux de vie du territoire. Le PDC contribue aussi au développement du Parcours Gouin comme la destination culturelle et inscrit la culture comme pilier du devenir récréotouristique de l'est de Montréal. L'Arrondissement souhaite également entamer un chantier sur la tenue d'un événement phare et distinctif qui permettra de se démarquer à l'échelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour l'acquisition des oeuvres d'art public sont prévus dans les programmes décennaux d'immobilisation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui financent les projets de construction, de rénovation et d'aménagement impliqués.

MONTRÉAL 2030

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les priorités organisationnelles de la Ville (priorité 15). En effet, la collaboration de l'arrondissement et du Bureau d'art public (BAP) pour l'installation d'oeuvres d'art public sur l'ensemble du territoire montréalais contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateur.trice.s et les travailleur.euse.s culturelle.e.s assure la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services aux arrondissements vise à prendre en charge le processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale pour une période de 3 ans, ce qui permettra une meilleure planification, à plus long terme, des projets d'oeuvres d'art du Bureau d'art public (BAP).

Ne pas autoriser l'offre de services aurait pour conséquence de créer des délais dans le démarrage de concours et dans l'octroi de contrats aux artistes qui réalisent les oeuvres d'art public. De plus, l'Arrondissement serait contraint à procéder lui-même à la gestion et au processus d'acquisition des oeuvres, ne pourrait bénéficier du financement du central et l'entretien des oeuvres serait à sa charge.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une opération de communication sera réalisée lors du dévoilement de l'oeuvre d'art public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PERRAS
Agente culturelle

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-11-06



Dossier # : 1247960026

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé
: « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de
7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments
(RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25
318 000 \$ ».

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter tel que soumis, le Règlement numéro RCA22-E190-1 intitulé : Règlement
modifiant le règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de
protections des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25
318 000\$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 20:31

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 318 000 \$ ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 448 000 \$ afin de financer les travaux du programme de protection du bâtiment afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 7 870 000 \$ pour un total de 25 318 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0415 : Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments » (GDD 1224939001)

CA22 3010 0310 : Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 (GDD 1227960010)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 448 000 \$ afin de financer les travaux du programme de protection du bâtiment afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 7 870 000 \$ pour un total de 25 318 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de protection des bâtiments (66519) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement permettra à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour financer ;es travaux du programme de protection du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de protection des bâtiments (66519) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'offre de services aux citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt; ;
- Parution de l'avis public pour la tenue de registre;
- Tenue du registre;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appel d'offres et octroi de contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1247960026

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé
: « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de
7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments
(RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25
318 000 \$ ».

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter tel que soumis, le Règlement numéro RCA22-E190-1 intitulé : Règlement
modifiant le règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de
protections des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25
318 000\$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-19 20:31

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments (RCA22-E190) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 318 000 \$ ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 448 000 \$ afin de financer les travaux du programme de protection du bâtiment afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 7 870 000 \$ pour un total de 25 318 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0415 : Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments » (GDD 1224939001)

CA22 3010 0310 : Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 (GDD 1227960010)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 448 000 \$ afin de financer les travaux du programme de protection du bâtiment afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 7 870 000 \$ pour un total de 25 318 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de protection des bâtiments (66519) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement permettra à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour financer ;es travaux du programme de protection du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de protection des bâtiments (66519) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'offre de services aux citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt; ;
- Parution de l'avis public pour la tenue de registre;
- Tenue du registre;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appel d'offres et octroi de contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1247960025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter tel que soumis, le Règlement numéro RCA22-E193-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-20 18:36

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 129 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193** afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ dans le cadre du programme de réfection routière 55731 et du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0418 : Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière »(GDD 1224281047)

CA22 3010 0310 : Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 (GDD 1227960010)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 129 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193** afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$.

Cette augmentation de 9 129 000 \$ a pour but la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du présent règlement permettra à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de réfection routière (55731) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1247960025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter tel que soumis, le Règlement numéro RCA22-E193-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-20 18:36

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière (RCA22-E193) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 129 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193** afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$ dans le cadre du programme de réfection routière 55731 et du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0418 : Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière »(GDD 1224281047)

CA22 3010 0310 : Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 (GDD 1227960010)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 129 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193** afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 20 429 000 \$.

Cette augmentation de 9 129 000 \$ a pour but la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du présent règlement permettra à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du programme réfection routière **RCA22-E193**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets du Programme de réfection routière (55731) dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation de l'arrondissement. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (20) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1244860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-10-21 13:26

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 12 0427 - 5 décembre 2023 - Adoption du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024)

DESCRIPTION

Les modifications sont expliqués dans la colonne Justification du Tableau des tarifs qui se trouve en pièce jointe. En résumé, les modifications sont les suivantes :

- La plupart des tarifs ont été majorés de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2025
- L'article 20 a été revu en partie afin d'uniformiser les libellés des tarifs pour toute l'année.
- Les articles 21 et 22 concernant les terrains de sport naturels et synthétiques ont été combinés en un seul article, soit le nouvel article 21.

Le tableau comparatif 2024 vs 2025, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2025.

La version finale du règlement et les annexes se trouvent dans le document juridique.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Lecture :

Thomas RIVARD, 18 octobre 2024

Karyne ST-PIERRE, 17 octobre 2024

Martine HÉBERT, 17 octobre 2024

Maika BERNATCHEZ, 16 octobre 2024

Benoît PELLAND, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT

Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-15

Benoît PELLAND

Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1247960022

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé «
Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier
2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-
aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA24-30125 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)" pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-10-16 08:25

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2025, l'arrondissement va baisser son taux de taxation, ce qui aura pour effet de compenser une partie de la hausse des valeurs immobilières. Notre taux passera de 7,61 sous par 100 \$ d'évaluation à 7,15 sous par 100 \$ d'évaluation. La part de la taxe sur les services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA24-30125, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2025) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0715 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 12 693 300 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 7 836 100 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2025 et au maintien d'une réserve imprévue et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-10-11



Dossier # : 1245909009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 13608, rue Bellerive, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003450715.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 8 novembre 2024, il est recommandé :
D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 13608, rue Bellerive, sur le lot numéro 1 155 504 du cadastre du Québec, à savoir :

- Permettre un empiètement de 1,4m dans la marge latérale minimale de 1,5m pour l'implantation de l'abri d'automobile (Règlement de zonage, article 134).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par madame Geneviève Robert, technologue, en date de septembre 2024 et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques le 8 novembre 2024.

Le tout relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003450715.

Adopté.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-15 08:26

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245909009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 13608, rue Bellerive, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003450715.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande de dérogation mineure portant le numéro 3003450715 visant l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 13608, rue Bellerive, sur le lot numéro 1 155 504. L'abri d'automobile est destiné à couvrir l'espace de stationnement déjà présent en cour latérale.

Le projet visé déroge à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'empiètement dans la marge latérale prescrite et la distance minimale de la limite latérale d'un abri permanent pour automobile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Projet

Le requérant est propriétaire du bâtiment depuis 1989. Ce bâtiment, construit en 1985, est d'une hauteur de deux étages et présente une marge latérale nulle d'un côté. L'autre marge latérale présente un recul de 3,91 m.

Le requérant souhaite construire un abri d'auto adossé au bâtiment en cour latérale. Or, l'espace disponible ne lui permet pas de construire un abri d'auto qui rencontre toutes les normes applicables du Règlement de zonage. L'abri pour automobile est appuyé sur des colonnes de 6" X 6" recouvertes d'aluminium de couleur blanche, lesquelles sont fixées sur des pieux vissés dans le sol. L'abri présente un toit à deux versants dont la pente est face à la rue Bellerive et vers la cour arrière du requérant. Des gouttières et un baril de récupération des eaux de pluies sont prévus. Face à la rue, l'abri présente une base de 3 pieds de hauteur composée de briques grises, tel que le revêtement en façade du bâtiment, et des moulures blanches pour ceinturer l'ouverture. La toiture sera de bardeaux d'asphalte, tel que le bâtiment principal.

La largeur hors toit de l'abri est de 3,78 m, mesurée depuis le mur latéral du bâtiment. Considérant la marge latérale de 3,91 m, l'abri est situé à environ 12 cm de la limite latérale du terrain. Selon le Règlement de zonage, aucun empiètement dans la marge latérale prescrite n'est autorisé. Dans cette zone, la marge latérale minimale applicable est de 1,5 m. Ainsi, pour être conforme, l'abri aurait dû présenter une largeur maximale de 2,41 m pour respecter le dégagement de la limite latérale. Toutefois, cette largeur est insuffisante pour accueillir un véhicule automobile.

Il importe de mentionner que la propriété visée est adjacente au parc Bellerive/41^e Avenue appartenant à la Ville de Montréal. L'abri d'automobile souhaité donne dans la cour latérale adjacente au parc.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par madame Geneviève Robert, technologue, en date de septembre 2024 et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques le 8 novembre 2024.

Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé)

Le site se trouve dans la zone 150 dans laquelle seule la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée. Mise à part la dérogation mineure demandée, le projet proposé respecte les normes relatives aux bâtiments principaux édictées au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Description de la dérogation mineure

- Permettre un empiètement de 1,4m dans la marge latérale minimale de 1,5m pour l'implantation de l'abri d'automobile, tel qu'exigé à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'empiètement d'un abri d'automobile dans la marge latérale prescrite pour le bâtiment résidentiel situé au 13608, rue Bellerive, sur le lot numéro 1 155 504, tel qu'illustré sur les plans préparés par madame Geneviève Robert, technologue, en date de septembre 2024 et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques le 8 novembre 2024, à savoir :

- Permettre un empiètement de 1,4m dans la marge latérale minimale de 1,5m pour l'implantation de l'abri d'automobile, tel qu'exigé à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La largeur de la cour latérale ne permet pas la construction d'un abri d'automobile qui respecte la marge de recul minimale de 1,5 m et l'aménagement d'un espace de case de stationnement qui présente les dimensions minimales requises prescrites au Règlement de zonage;
- L'abri se trouve dans la cour latérale adjacente à un parc municipal. Ainsi, malgré sa proximité de la limite latérale du terrain, l'abri ne nuit aucunement au voisinage;
- La proposition comprend des mesures pour la récupération des eaux de pluies (gouttières et baril récupérateur situé en cour arrière);

- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineures sollicitée est admissible selon les dispositions prévues au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas, en raison de la nature de l'objet visé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 7 octobre 2024
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 8 novembre 2024
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY

Le : 2024-11-14

conseiller(ere) en aménagement

Directeur, Direction du développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1245270006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant la construction de l'édicule B du projet Milebrook 1 projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003341258.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 novembre 2024, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant la construction de l'édicule B du projet Milebrook 1 projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 6 654 838.

Le tout, tel présenté sur :

Les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 février 2024.

Le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 7 novembre 2024, minute 58853.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, modèle et compagnie
Brique de béton	Façades	Noir onyx et blanc polaire, Doreset PRP, Brampton brick
Aluminium	Façades	Miel exotique d'Acadie, Aluplank, Promark

Aluminium	Soffite et solin	Gris
Aluminium et PVC	Portes et fenêtres	Gris
Aluminium et verre	Garde-corps	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

NB : L'aménagement de terrain fera l'objet d'une demande d'approbation ultérieure.

Les membres du CCU sont favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus au PP-149.

Adopté

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-15 08:36

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245270006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant la construction de l'édicule B du projet Milebrook 1 projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003341258.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'agrandissement d'un bâtiment mixte, autorisé au PP-149, par l'ajout de l'édicule B projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 6 654 838.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009). Le projet doit respecter les critères prévus à l'article 6 du PP-149 et les objectifs et critères de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3010 0349 : Approuver en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-149 ». (1235270006)

CA23 30 11 0392 : Approuvé dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) les plans visant la construction d'un bâtiment mixte isolé projeté au 15 790, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'opération cadastrale visant la création du lot numéro 6 580 519. (1235270014)

DESCRIPTION

Projet d'agrandissement

Dans la continuité du projet Milebrook 1, le requérant souhaite procéder à l'agrandissement du bâtiment en cours de construction par l'ajout de l'édicule B.

L'édicule B d'une hauteur variant de 4 à 6 étages sera situé directement à l'est de l'édicule A qui se trouve à l'intersection des rues Sherbrooke Est et de La Famille-Dubreuil. Il comprendra 75 logements et 79 unités de stationnement aménagés au sous-sol. Les façades seront revêtues d'un assemblage de briques et de revêtement léger. La toiture de l'édifice sera végétalisée sur 20 % de sa superficie.

Le tout, tel que présenté sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 février 2024.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 12 novembre 2024, minute 58853.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, modèle et compagnie
Brique de béton	Façades	Noir onyx et blanc polaire, Doreset PRP, Brampton brick
Aluminium	Façades	Miel exotique d'Acadie, Aluplank, Promark
Aluminium	Soffite et solin	Gris
Aluminium et PVC	Portes et fenêtres	Gris
Aluminium et verre	Garde-corps	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Aménagement de terrain

L'aménagement de terrain qui comprend l'aspect paysager du site fera l'objet d'une approbation ultérieure.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 049. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux, telles qu'apparaissant respectivement au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009)

Les critères d'évaluation applicables énoncés à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de l'arrondissement (RCA03-11009) sont :

- Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

Critères d'évaluation supplémentaires prescrits au PP-149

La proposition doit également être évaluée en fonction des critères supplémentaires suivants :

- Lorsqu'installés sur une terrasse ou un balcon, les appareils de climatisation permanents sont équipés d'un boîtier d'une couleur assortie à celle du matériau de revêtement de façade du bâtiment ou bien; ils sont dissimulés par un écran opaque ou

- végétal selon le contexte;
- L'implantation du bâtiment tend à rencontrer les implantations présentées sur le plan projet d'implantation de l'annexe A faisant partie de la résolution PP-149;
- L'apparence architecturale de bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-149;
- Le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'annexe C faisant partie de la résolution PP-149.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01)

Les objectifs et critères de la section 9 du règlement sur les PIIA s'appliquent également au projet. Le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères applicables au lotissement, à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain de la section 9. Afin d'alléger le texte, la section 9 du règlement sur les PIIA se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la construction de l'édicule B du projet Milebrook 1 projeté au 15 800, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'opération cadastrale visant la création du lot numéro 6 654 838.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus au PP-149.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le projet contribue à l'atteinte deux priorités (Offre d'habitation accessible et diversifiée pour favoriser la mixité sociale et milieu de vie vert et durable).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : soumis à la séance spéciale du 8 novembre 2024
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-11-14

**Dossier # : 1246585009**

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division de la culture et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2024.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(C-4.1)-002-G** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA22-30105)-001-G** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-1)-001-G** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA09-Z01)-001-G** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-3)-001-G** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-13 08:03

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246585009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur les nuisances, RCA22-30105, article 51;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315 (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA24 3011 0326 du 5 novembre 2024 -Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
- CA24 3010 0294 du 1er octobre 2024 -Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
- CA24 3009 0262 du 3 septembre 2024 -Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
- CA24 3007 0223 du 2 juillet 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
- CA24 30 06 0179 du 04 juin 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CA24 3005 0139 du 07 mai 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CA24 3002 0038 du 06 février 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec une diversité d'artistes. La vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'Arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions,

comme indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans un journal sur le territoire de l'arrondissement et sur le site web.

L'Arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Isabelle MORIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Isabelle MORIN, 11 novembre 2024
Joseph ARAJ, 7 novembre 2024
Julie BOISVERT, 7 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER
agent(e) de developpement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-06

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1246239001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-005, afin d'autoriser l'affichage d'enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur certains sites dans l'arrondissement.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-11-21 19:10

Signataire :

Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246239001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement désire installer des panneaux promotionnels pour différents événements, activités ou projets domiciliaires sur le territoire de l'arrondissement.
Ces panneaux doivent être autorisés par ordonnance, en vertu de l'article 315 du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 et ses amendements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23-3009-0317 Édicter l'ordonnance numéro OCA22-(RCA09-Z01)-004 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Montréal 2030 ne s'applique pas, le dossier étant de nature administrative.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yann LESSNICK, 20 novembre 2024
Julie BOISVERT, 18 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maika BERNATCHEZ
cheffe de division - relations avec les
citoyens et communications

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-19

Valérie G GAGNON
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1243971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles.

Il est recommandé :

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, à compter du _____ 2024, dans le cadre du remplacement d'un membre.

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-09-09 09:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1243971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

La nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement, le tout conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022).

Suite à la démission de madame Dominique Jean, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), un poste devient donc vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme et nous devons le combler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3005 0129 : Nomination de madame Dominique Jean, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 3 mai 2022.

DESCRIPTION

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

- a) Six (6) membres choisis parmi les résidents de la ville;
- b) Un (1) membre du conseil d'arrondissement;
- c) Le maire d'arrondissement.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée d'un mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAURIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-09-05



Dossier # : 1244860013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-11-19 20:15

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244860013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêt pécuniaires lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement..

"357. Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

358. Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leurs proclamation d'élection. Puisqu'aucune séance du conseil n'est prévue en janvier, il y a lieu de déposer les déclarations à la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-19

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe